Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Annexe 2

Schéma de développement et plan d'actions



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ET PLAN D'ACTIONS



Source : site internet – CA du Pays de Dreux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Le schéma de développement décliné ci-après a été co-construit entre la CA du Pays de Dreux (élus et techniciens), les communes (élus et techniciens), les partenaires institutionnels et les associations locales au gré de divers temps de concertation : groupes de travail thématiques, comités techniques et comités de pilotage. Sa co-construction s'est basée sur l'évaluation de la précédente CTSF réalisée en 2023 et le diagnostic réalisé en 2024 (cf. annexe 1 en version dématérialisée) .

Le schéma de développement se décline en 5 axes transversaux et 5 segments. Pour chacun d'entre eux, des orientations communes à atteindre sur le territoire et des actions concrètes à mener ont été identifiées par les parties prenantes de la CTSF. Ces orientations et actions sont précisées dans les pages suivantes.

Axe transversal - Synergie des acteurs

Axe transversal - Valorisation des métiers

Axe transversal - Communication

Axe transversal - Aller vers et animation de la vie sociale

Axe transversal - Inclusion et accès aux droits

Segment Petite enfance (0-2 ans)

Segment Enfance (3-10 ans)

Segment Adolescence (11-15 ans)

Segment Jeunesse (16-25 ans)

Segment Parentalité

La mise en œuvre effective des actions fléchées dans le présent plan d'actions reste conditionnée à plusieurs éléments :

- Les ressources humaines disponibles pour porter et animer ces actions sur le territoire ;
- Les arbitrages financiers qui seront réalisés par les collectivités et partenaires concernés ;
- Les priorités locales et les évolutions des politiques publiques, qui peuvent influencer leur déploiement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



AXE TRANSVERSAL - SYNERGIE DES ACTEURS

AMBITION : PILOTER UNE DYNAMIQUE DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SERVICES AUX FAMILLES SUR LE TERRITOIRE

Orientation 1 : Structurer un maillage territorial

Orientation 2 : Favoriser l'interconnaissance professionnelle

Orientation 3 : Assurer l'articulation des dispositifs de l'Agglomération

Orientation 4 : Renforcer la continuité éducative

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

SOMMAIRE DES ACTIONS – SYNERGIE DES ACTEURS

FICHE ACTION 1.1 - RENFORCER LA COOPERATION AVEC LES COMMUNES

FICHE ACTION 1.2 - MOBILISER LES ACTEURS AUTOUR DE LA COHÉRENCE DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DANS LESQUELS L'AGGLOMÉRATION S'INSCRIT

FICHE ACTION 1.3 - CRÉER DES PASSERELLES ENTRE LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE, L'ADOLESCENCE ET LA JEUNESSE

FICHE ACTION 1.4 - ORGANISER DES ACTIONS DE PRÉSENTATION DES SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION AUPRÈS DES ACTEURS LOCAUX ET DÉVELOPPER DES OUTILS DE COMMUNICATION ENTRE PROFESSIONNELS

FICHE ACTION 1.5 - METTRE EN PLACE DES ATELIERS DE CO-DÉVELOPPEMENT ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 1.1 - RENFORCER LA COOPERATION AVEC LES COMMUNES

Orientation 1 :
- **Structurer un maillage territorial**

Diagnostic initial :
- Héritage des anciens EPCI, des compétences disparates en matière de services aux familles sur le territoire (compétence transférée totalement ou partiellement à l'Agglomération voire compétence non transférée)
- Un enjeu en matière de maillage territorial et de qualité du service rendu aux familles sur l'ensemble du territoire
- La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, impactant la compétence petite enfance des communes : une opportunité pour se questionner sur la répartition de la compétence petite enfance

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Engager un travail sur l'Impact Collectif avec les différents chargés de coopération du territoire, les CAF (d'Eure et Loir et de l'Eure), les partenaires institutionnels, associatifs, économiques locaux	Equipe de coordination EJF	Mis en place depuis fin 2024	Equipe de direction EJF, équipe de courageux identifiés dans le cadre de l'impact collectif engagé dans le cadre de la politique de la ville et la CAF d'Eure et Loir	30 000€ dans le cadre de la politique de la ville	A poursuivre durant toute la durée de la CTSF
2. Piloter l'étude sur le transfert de compétences petite enfance, enfance-jeunesse, familles et les modes de gestion (dont DSP)	Directeur EJF	2025	• Mobilisation de l'équipe projet pour les temps de réunion • Technicité en matière juridique et financière • Cabinet d'étude	70 000€	A poursuivre durant toute la durée de la CTSF
3. Développer une posture de conseil/d'ingénierie auprès des communes en matière de compétences	Equipe de coordination EJF	Dès 2026	Animation du chargé de coopération (veille juridique, conseils et accompagnement aux communes)	Mobilisation des financements CAF sur le poste de chargé de coopération référent communes-délégataires	A mettre en place durant toute la période de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 1.1 - RENFORCER LA COOPERATION AVEC LES COMMUNES

Orientation 1 :
- **Structurer un maillage territorial**

Diagnostic initial :
- Héritage des anciens EPCI, des compétences disparates en matière de services aux familles sur le territoire (compétence transférée totalement ou partiellement à l'Agglomération voire compétence non transférée)
- Un enjeu en matière de maillage territorial et de qualité du service rendu aux familles sur l'ensemble du territoire
- La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, impactant la compétence petite enfance des communes : une opportunité pour se questionner sur la répartition de la compétence petite enfance

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
4. Co construire les différents projets territoriaux en fonction des évolutions démographique, structurelle environnementale, sociale et règlementaire - Documents de planification	Equipe de coordination EJF	Dès 2025	Equipe EJF + ressources extérieures	25 000€	A mettre en place durant toute la période de la CTSF
5. Assurer une veille en matière des politiques publiques EJF ayant un impact sur les modalités d'exercice de la compétence (ex : politique de la ville / cité éducative / PEDT / CLS)	Equipe de coordination EJF	Dès 2025	Equipe EJF + ressources extérieures		A mettre en place durant toute la période de la CTSF
6. Créer un observatoire de l'évolution du territoire en matière d'offres de services aux familles (implantation des structures, transport, RH, …)	Equipe de coordination EJF	Dès 2026-2027	Equipe EJF + ressources extérieures	25 000€	A mettre en place durant toute la période de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 1.1 - RENFORCER LA COOPERATION AVEC LES COMMUNES

Résultats visés :

- Une clarification de la répartition des compétences
- Un accompagnement renforcé des communes
- Le développement d'une offre cohérente à l'échelle communautaire

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de sollicitations auprès du chargé de coopération référent communes-délégataires					
Changement (ou non) des statuts de l'Agglomération					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 1.2 - MOBILISER LES ACTEURS AUTOUR DE LA COHÉRENCE DES DIFFERENTS DISPOSITIFS DANS LESQUELS L'AGGLOMÉRATION S'INSCRIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations 2 et 3 :

- **Favoriser l'interconnaissance professionnelle**
- **Assurer l'articulation des dispositifs de l'Agglomération**

Diagnostic initial :

- Un territoire s'inscrivant dans plusieurs dispositifs (CTSF, Cité Educative, PEDT) dont les enjeux, les publics cibles, les décideurs et les professionnels de terrain sont similaires
- Un risque de millefeuille et un travail d'interconnexions à améliorer

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Créer un groupe de travail élus pour identifier les besoins par segment et définir des objectifs communs 2. Encourager les acteurs locaux (services des collectivités et partenaires) à travailler ensemble en sensibilisant sur les sources d'optimisation potentielles et en proposant une optimisation dans la rédaction des documents cadres	Equipe de coordination EJF Chargé de coopération	Dès 2025	Chargé de coopération + Vice – Présidente en charge de l'EJF + CAF + SDJES + Elus communautaires	5000	En cours (amorcé par le Diag de la CTSF et de la formation sur l'impact collectif). A poursuivre durant toute la durée de la CTSF
3. Optimiser les instances de travail en matière d'EJF (Ex. Fusionner les comités techniques des différents dispositifs (Cité Educative, PEDT, CTSF) lorsque pertinent)	Equipe de coordination EJF	Dès 2025	Chargé de coopération	0	En cours (amorcé par le Diag de la CTSF et de la formation sur l'impact collectif), A poursuivre durant toute la durée de la CTSF

FICHE ACTION 1.2 - MOBILISER LES ACTEURS AUTOUR DE LA COHÉRENCE DES DIFFERENTS DISPOSITIFS DANS LESQUELS L'AGGLOMÉRATION S'INSCRIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Une meilleure cohérence entre les différentes stratégies locales
- Une plus grande fluidité et transversalité entre les services de l'Agglomération apportant un gain de temps dans les projets
- Une meilleure connaissance par les professionnels des divers dispositifs et de leur déclinaison

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'instances de réflexion mutualisées					
Nombre d'informations sur les dispositifs existants à destination de toute la direction					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 1.3 - CRÉER DES PASSERELLES ENTRE LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE, L'ADOLESCENCE ET LA JEUNESSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations 1, 2 et 4 :
- Structurer un maillage territorial
- Favoriser l'interconnaissance professionnelle
- Renforcer la continuité éducative

Diagnostic initial :
- Une opportunité autour du développement de passerelles entre la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, notamment pour faciliter les transitions entre structures mais aussi pour impulser un travail partenarial entre les professionnels des segments et limiter le travail en silo

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Construire le process des passerelles : rappel des objectifs, moyens à mettre en œuvre, programme de formation, etc	Chargé de coopération	Dès 2025		0	A mettre en place durant toute la période de la CTSF
2. Faciliter la mise en place de projets communs en inter-structures ainsi qu'entre les structures et d'autres partenaires	Chargés de coopération	Dès 2025	Mobilisation des équipes de terrain pour la mise en place de projets passerelles	10000€/an et par segment	A mettre en place durant toute la période de la CTSF
3. Former les professionnels à la posture à adopter auprès des publics se situant dans les âges passerelles (sensibiliser au développement de discussions avec les familles, etc)	Chargé de coopération	Dès 2026	Mobilisation des équipes de terrain pour une formation en interne (ex. les EJE forment les animateurs ALSH enfance, etc)	Budget de formation à prévoir	A mettre en place durant toute la période de la CTSF
4. Créer du lien avec les établissements scolaires et les ALSH pour initier des passerelles entre les crèches et les ALSH, les écoles élémentaires et les collèges et entre les collèges et les lycées	Chargé de coopération	Dès 2026	Coordinateur de la Cité Educative Mobilisation des chargés de coopération thématiques	Financements des actions à porter dans les établissements scolaires	A mettre en place durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 1.3 - CRÉER DES PASSERELLES ENTRE LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE, L'ADOLESCENCE ET LA JEUNESSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Des transitions entre les âges facilitées/fluidifiées pour les enfants et les jeunes du territoire
- Un meilleur maillage de l'offre grâce à une interconnaissance renforcée entre les différents acteurs éducatifs et un travail en transversalité entre les segments au sein des services et structures du territoire

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Existence d'un process/cadre pour les passerelles					
Nombre de professionnels formés aux passerelles					
Nombre d'actions mises en place au sein des établissements scolaires					
Nombre de projets inter-structures mis en place					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 1.4 - ORGANISER DES ACTIONS DE PRÉSENTATION DES SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION AUPRÈS DES ACTEURS LOCAUX ET DÉVELOPPER DES OUTILS DE COMMUNICATION ENTRE PROFESSIONNELS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 2 :
- **Favoriser l'interconnaissance professionnelle**

Diagnostic initial :
- Des besoins d'interconnaissance professionnelle constatés, tous segments confondus : 58% des professionnels répondants au questionnaire CTSF sont intéressés par des temps d'échange autour de partages d'expériences
- Une offre aux services aux familles méconnue des publics cibles et parfois des professionnels du territoire

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Participer aux réunions partenariales organisées à l'échelle de la CA notamment : réunions secrétaires de mairie	Direction EJF	Dès 2025	Direction appui aux communes de l'Agglo du Pays de Dreux	0	A mettre en place durant toute la période de la CTSF
2. Organiser des évènements et présentation par service pour faire connaître les structures, les offres, les projets en réalisant des vidéos courtes et dynamiques des services	Chargés de coopération	Dès 2026	Appui de la direction de la communication	500/an	A mettre en place sur la durée de la CTSF
3. Organiser des évènements et présentation par territoire : organiser des portes ouvertes « professionnels » : conférence, ateliers participatifs	Chargés de coopération	Dès 2026	Equipe des chargés de coopérations + professionnels des différents segments du territoire		A mettre en place sur la durée de la CTSF
4. Organiser un forum interprofessionnel : collectivités et autres acteurs locaux	Direction EJF + Chargés de coopération	Dès 2026	Equipe des chargés de coopérations + professionnels des différents segments du territoire	0	A mettre en place sur la durée de la CTSF

FICHE ACTION 1.4 suite - ORGANISER DES ACTIONS DE PRÉSENTATION DES SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION AUPRÈS DES ACTEURS LOCAUX ET DÉVELOPPER DES OUTILS DE COMMUNICATION ENTRE PROFESSIONNELS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 2 :
- **Favoriser l'interconnaissance professionnelle**

Diagnostic initial :
- Des besoins d'interconnaissance professionnelle constatés, tous segments confondus : 58% des professionnels répondants au questionnaire CTSF sont intéressés par des temps d'échange autour de partages d'expériences
- Une offre aux services aux familles méconnue des publics cibles et parfois des professionnels du territoire

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
5. Améliorer la visibilité de la cartographie des structures sur le territoire (communes et autres acteurs)	Direction EJF + Chargés de coopération	Dès 2025	Equipe des chargés de coopérations + professionnels des différents segments du territoire.	0	A poursuivre durant la période de la CTSF
6. Pérenniser les groupes de travail constitués dans le cadre de la CTSF	Chargés de coopération	Dès 2025		0	A mettre en place durant toute la période de la CTSF
7. Mettre en place une campagne de communication : sensibilisation auprès des acteurs locaux (affiches, réseaux sociaux), revoir la structure du site Agglo pour faciliter l'accès aux infos EJF	Direction EJF + Chargés de coopération	Dès 2026	Appui de la direction de la communication	0	A mettre en place sur la durée de la CTSF

FICHE ACTION 1.4 - ORGANISER DES ACTIONS DE PRÉSENTATION DES SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION AUPRÈS DES ACTEURS LOCAUX ET DÉVELOPPER DES OUTILS DE COMMUNICATION ENTRE PROFESSIONNELS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Une meilleure interconnaissance professionnelle
- Une meilleure orientation des familles selon leurs besoins impliquant un meilleur recours aux services

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'évènements organisés (forum, portes ouvertes, réunions partenariales….)					
Nombre de participations aux évènements sur le territoire et profil des acteurs présents					
Adoption de nouvelles méthodes de travail ou d'outils partagés après les rencontres					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 1.5 - METTRE EN PLACE DES ATELIERS DE CO-DÉVELOPPEMENT ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CO2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 2 :
- **Favoriser l'interconnaissance professionnelle**

Diagnostic initial :
- Le constat d'un travail à poursuivre et à renforcer autour de l'interconnaissance professionnelle, en particulier pour le partage de bonnes pratiques et de connaissances de terrain
- Des acteurs indiquant aussi un besoin en matière de formation / qualification : un travail à effectuer en matière de veille pour approfondir ces besoins

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Participer aux réunions partenariales / réseaux sur les sujets transversaux (politique de la ville, SDJES, SDSF…)	Chargés de coopération	Dès 2025	Equipe des chargés de coopérations + professionnels des différents segments du territoire.	0	A mettre en place sur la durée de la CTSF
2. Proposer des ateliers de partages d'expériences entre acteurs (par territoire, par segment ….)	Chargés de coopération	Dès 2026	Equipe des chargés de coopérations + professionnels des différents segments du territoire.	0	A mettre en place sur la durée de la CTSF
3. Organiser des speed-meeting professionnels : évolutions règlementaires, études de cas sur des situations complexes….	Chargés de coopération	Dès 2026	Equipe des chargés de coopérations + professionnels des différents segments du territoire.	0	A mettre en place sur la durée de la CTSF
4. Encourager la collaboration et la mutualisation des ressources sur des projets communs	Chargés de coopération	Dès 2027	Equipe des chargés de coopérations + professionnels des différents segments du territoire.	0	A mettre en place sur la durée de la CTSF

FICHE ACTION 1.5 - METTRE EN PLACE DES ATELIERS DE CO-DÉVELOPPEMENT ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Une meilleure interconnaissance professionnelle
- Une montée en compétences des professionnels

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Taux de participation aux ateliers (par rapport au nombre d'acteurs invités)					
Taux de retour pour les cessions suivantes					
Diversité des participants : répartition entre secteur rural/urbain, associations, institutions, par type de fonction, opérationnel, décideurs					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Les questions évaluatives ci-dessous ont vocation à guider l'évaluation de la CTSF du Pays de Dreux. Elles seront traitées tout au long du processus d'évaluation défini en annexe 4 du présent document.

QUESTIONS ÉVALUATIVES :

1. En quoi la CTSF a amélioré le maillage territorial ?
2. Dans quelle mesure l'interconnaissance s'est renforcée entre les professionnels des services aux familles ?
3. Quels moyens ont été mis en oeuvre pour améliorer l'articulation entre les dispositifs dans lesquels s'inscrit l'Agglomération ?
4. Dans quelle mesure le travail en transversalité a permis de faciliter la continuité éducative ?

Indicateurs d'évaluation :

1. En quoi la CTSF a amélioré le maillage territorial ?

- Niveau d'implication et d'acceptation du projet par les élus locaux
- Convergence des règles d'inscription, des horaires, des tarifs et des critères d'accueil entre les communes
- Nombre d'actions conjointes réalisées (Mission Locale, France Travail, etc.)

2. Dans quelle mesure l'interconnaissance s'est renforcée entre les professionnels des services aux familles ?

- Qualité de la coopération entre les acteurs (retours des partenaires).
- Nombre de nouveaux partenariats noués avec les acteurs locaux
- Appréciation des partenaires sur la qualité des rencontres partenariales organisées et leur impact sur la coopération quotidienne
- Perception des professionnels sur l'amélioration de l'orientation des familles grâce à une meilleure connaissance des services disponibles

3. Quels moyens ont été mis en oeuvre pour améliorer l'articulation entre les dispositifs dans lesquels s'inscrit l'Agglomération ?

- Récurrence d'instances de réflexion mutualisées (comité technique, groupe de travail)
- Fluidité dans les interactions entre dispositifs et entre services

4. Dans quelle mesure le travail en transversalité a permis de faciliter la continuité éducative ?

- Nombre de professionnels formés à la transversalité des services
- Impact sur la fluidité du parcours des jeunes et familles (études de cas)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



AXE TRANSVERSAL - VALORISATION DES MÉTIERS

AMBITION : FAVORISER UNE POLITIQUE D'ATTRACTION ET DE DÉVELOPPEMENT DES TALENTS

Orientation 1 : Améliorer la reconnaissance des métiers du secteur socio-éducatif

Orientation 2 : Rendre les métiers attractifs et fidéliser les collaborateurs en poste

Orientation 3 : Assurer aux agents un parcours de formation répondant aux attentes du territoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

SOMMAIRE DES ACTIONS – VALORISATION DES MÉTIERS

FICHE ACTION 2.1 - IDENTIFIER LES LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ ET DE RÉTENTION DES PROFESSIONNELS DES SERVICES À LA POPULATION ET ÉTUDIER LEUR POTENTIELLE MISE EN ŒUVRE

FICHE ACTION 2.2 - METTRE EN PLACE UN PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES AGENTS TOUT EN INCITANT LES AGENTS À S'INSCRIRE DANS UN PROCESSUS DE FORMATION CONTINUE ET QUALIFIANTE

FICHE ACTION 2.3 - METTRE EN PLACE UNE CAMPAGNE DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION AFIN DE VALORISER LES MÉTIERS DES SERVICES AUX FAMILLES (DONT LES ASSISTANTES MATERNELLES)

FICHE ACTION 2.4 - POURSUIVRE ET RENFORCER LES LIENS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DE FORMATION PERMETTANT DE FORMER AUX MÉTIERS DES SERVICES AUX FAMILLES

FICHE ACTION 2.1 - IDENTIFIER LES LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ ET DE RÉTENTION DES PROFESSIONNELS DES SERVICES À LA POPULATION ET ÉTUDIER LEUR POTENTIELLE MISE EN ŒUVRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations 1 et 2 :

- **Améliorer la reconnaissance des métiers du secteur socio-éducatif**
- **Rendre les métiers attractifs et fidéliser les collaborateurs en poste**

Diagnostic initial :

- Une pénurie de personnel, notamment en matière d'animation petite-enfance et enfance-jeunesse
- Des métiers en tension : 53% des professionnels indiquant avoir rencontré des difficultés de recrutement
- La recherche du bien-être des collaborateurs pour les fidéliser et offrir un service de meilleure qualité grâce à des équipes stables et formées

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Poursuivre le travail sur la mise à niveau des régimes indemnitaires	Chargé de coopération	Dès 2024	Mobilisation du service RH	0	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
2. Continuer à travailler la mobilité des agents	Chargé de coopération	Dès 2025	Mobilisation du service RH	0	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
3. Réorganiser l'organigramme de la direction (dont les postes de responsables animateurs ados)	Chargé de coopération	Dès 2025	Mobilisation du service RH	0	A mettre en place sur la durée de la CTSF
4. Harmoniser des process communs de recrutement (grille d'analyse commune), d'accueil des nouveaux agents et de suivi du parcours de l'agent	Directeur Accueil de Loisirs Délégué Enfance	Dès 2026	• Mobilisation du service RH • Temps de formation des postes de direction à prévoir	0	A mettre en place sur la durée de la CTSF
5. Repenser l'organisation du travail (dont les temps de travail)	Chargé de coopération	Dès 2026	Mobilisation du service RH	0	A mettre en place sur la durée de la CTSF

FICHE ACTION 2.1 - IDENTIFIER LES LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ ET DE RÉTENTION DES PROFESSIONNELS DES SERVICES À LA POPULATION ET ÉTUDIER LEUR POTENTIELLE MISE EN ŒUVRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Des professionnels satisfaits de leurs conditions de travail permettant ainsi une plus grande stabilité (fidélisation des agents) et une meilleure qualité du service rendu
- Une amélioration des recrutements, une durée de vacance des postes moins longue

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Taux de turn-over dans les équipes d'animation					
Taux d'absentéisme annuel					
Attractivité des postes : Nombre de candidature moyen à chaque recrutement					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 2.2 - METTRE EN PLACE UN PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES AGENTS TOUT EN INCITANT LES AGENTS À S'INSCRIRE DANS UN PROCESSUS DE FORMATION CONTINUE ET QUALIFIANTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations 2 et 3 :

- **Rendre les métiers attractifs et fidéliser les collaborateurs en poste**
- **Assurer aux agents un parcours de formation répondant aux attentes du territoire**

Diagnostic initial :

- Des acteurs indiquant un besoin en matière de formation / qualification

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Planifier des temps de formation en mettant en avant les compétences internes (ex : gestion budgétaire, politique de la ville, informations préoccupantes, Evaluation…)	Direction EJF+ chargés de coopération + DRH	Dès 2024	Direction EJF + charges de coopération + personnels identifiés + DRH (Formation) + CAF + SDJES	0	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
2. Créer un cycle d'analyses des pratiques pour tous les professionnels du territoire (internes et externes)	Direction EJF	Dès 2026	Temps à dédier par les professionnels + RH	Budget de formation par un intervenant extérieur (subventions CAF disponibles sur la petite enfance)	A mettre en place sur la durée de la CTSF
3. Mettre en place un plan de formation pluriannuel en lien avec le service RH formation	Direction EJF	Dès 2026	RH + Chargés de coopération	15 000 e/an	A mettre en place sur la durée de la CTSF
4. Promouvoir la mobilité interne et anticiper le plan de « gestion d'emploi et des parcours professionnels » (GEPP)	Direction EJF + DRH	Dès 2026	• Direction EJF + CC assistants administratifs + DRH (Formation)	0	Sur la durée de la CTSF

FICHE ACTION 2.2 - METTRE EN PLACE UN PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES AGENTS TOUT EN INCITANT LES AGENTS À S'INSCRIRE DANS UN PROCESSUS DE FORMATION CONTINUE ET QUALIFIANTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Des agents mieux outillés : la réduction des situations où les agents sont démunis et/ou en situations de mal-être
- Des pratiques renouvelées grâce à la formation continue
- Des passerelles facilitées entre les carrières
- Des professionnels satisfaits de leurs conditions de travail permettant ainsi une plus grande stabilité et une meilleure qualité du service rendu

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de temps d'échange de pratiques entre professionnels					
Nombre de mobilités internes annuelles					
Existence d'un plan de formation					
Nombre de personnes engagées dans une formation					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 2.3 - METTRE EN PLACE UNE CAMPAGNE DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION AFIN DE VALORISER LES MÉTIERS DES SERVICES AUX FAMILLES (DONT LES ASSISTANTES MATERNELLES)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 1 :

- **Améliorer la reconnaissance des métiers du secteur socio-éducatif**

Diagnostic initial :

- Un phénomène sociétal de dévalorisation des métiers d'aide à la personne (notamment les assistantes maternelles)
- Un turn-over important du personnel dans ces secteurs, impactant la qualité de l'accueil et de l'offre, la possibilité de mener des projets, etc

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Organiser des portes ouvertes, forums ou salons pour rencontrer les professionnels de la petite enfance du territoire	Chargé de coopération	Dès 2025	COM + RPE	5000e	durant la durée de la CTSF
2. Diffuser des « spots » radio, vidéos sur les réseaux sociaux, ou affiches mettant en avant le rôle essentiel des professionnels de l'animation et de l'accueil	Chargé de coopération	Dès 2026	RPE + service com	0	durant la durée de la CTSF
3. Réaliser des portraits inspirants ou articles mettant en avant des témoignages d'assistantes maternelles et d'EAJE	Chargé de coopération	Dès 2026	COM	0	durant la durée de la CTSF
4. Organiser des sessions Webinaires ou conférences en ligne pour sensibiliser les familles à l'importance de ces métiers et à leurs apports pour la société	Chargé de coopération	Dès 2027	Pôle famille + RPE + CAF + Chargés de coopération + RH	0	durant la durée de la CTSF

FICHE ACTION 2.3 - METTRE EN PLACE UNE CAMPAGNE DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION AFIN DE VALORISER LES MÉTIERS DES SERVICES AUX FAMILLES (DONT LES ASSISTANTES MATERNELLES)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Des recrutements moins complexes grâce au dynamisme des vocations (ex. augmenter le nombre d'assistantes maternelles)
- La revalorisation des métiers des services aux familles auprès des familles
- L'amélioration de la qualité des interventions des personnels

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'événements/de campagne de promotion					
Augmentation du nombre de postes pourvus en matière d'animation					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 2.4 - POURSUIVRE ET RENFORCER LES LIENS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DE FORMATION PERMETTANT DE FORMER AUX MÉTIERS DES SERVICES AUX FAMILLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-200039237-20250318-CTSF2025-02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 1 :

- **Améliorer la reconnaissance des métiers du secteur socio-éducatif**

Diagnostic initial :

- Un phénomène sociétal de dévalorisation des métiers d'aide à la personne (notamment les assistantes maternelles)
- Des acteurs indiquant un besoin en matière de formation / qualification : notamment pour des animateurs auprès de certains publics spécifiques (ex. les adolescents)

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Favoriser les stages et proposer des contrats d'alternance.	Direction EJF	Dès 2024	RH + équipes de terrain	0	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
2. Etablir des partenariats durables avec les établissements de formation du secteur	Chargé de coopération	Dès 2025	Informateurs jeunesse	0	Durant toute la période de la CTSF
3. Lister et nommer des référents métiers par établissements afin d'avoir des interlocuteurs dédiés pour renforcer les relations avec les professionnels, CFA, lycées professionnels, BTS ou universités proposant des formations dans le domaine socio-éducatif.	Chargé de coopération	Dès 2025	Coordinateur de la cité éducative + DASEN	0	Durant toute la période de la CTSF
4. Organiser des interventions dans les écoles pour présenter les métiers socio-éducatifs, leurs débouchés, et leur importance sociétale.	Chargé de coopération	Dès 2025	Acteurs de l'insertion sociale et économique du territoire+ Information jeunesse +	0	Durant toute la période de la CTSF
5. Veiller à bien intégrer les établissements dans les événements professionnels (participation au salon de l'alternance, de l'apprentissage et des métiers organisé par l'Agglo)	Direction EJF	Dès 2025	Acteurs de l'insertion sociale et économique du territoire + DEVCO + cité éducative + entreprise + OPCO + SPRO + Chargés de coopération	40 000 e	Durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 2.4 - POURSUIVRE ET RENFORCER LES LIENS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DE FORMATION PERMETTANT DE FORMER AUX MÉTIERS DES SERVICES AUX FAMILLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
052-200067237-20250319-DELIBCG2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Une meilleure attractivité des postes, pour répondre aux besoins du territoire, notamment auprès des jeunes en formation ou jeunes diplômés
- Du lien entre le monde économique, les organismes de formations et les étudiants, les bénéficiaires du RSA, les parents
- Un moyen de lutter contre le décrochage scolaire et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Taux de participation aux évènements (pourcentage d'établissements répondant aux invitations ou participant aux actions)					
Nombre de participants aux événements					
Nombre de stages, alternances ou contrats professionnels générés grâce aux collaborations)					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Les questions évaluatives ci-dessous ont vocation à guider l'évaluation de la CTSF du Pays de Dreux. Elles seront traitées tout au long du processus d'évaluation défini en annexe 4 du présent document.

QUESTIONS ÉVALUATIVES :

1. En quoi la CTSF a-t-elle fait évoluer l'attractivité des métiers et apporté une réponse en matière d'organisation du temps de travail ?
2. Dans quelle mesure le renforcement de la valorisation des métiers a permis de fidéliser les équipes des services aux familles de l'agglomération ?
3. En quoi le développement d'une politique de formation à destination des agents a permis de renforcer la qualité de l'accueil pour les habitants ?

Indicateurs d'évaluation :

1. En quoi la CTSF a-t-elle fait évoluer l'attractivité des métiers et apporté une réponse en matière d'organisation du temps de travail ?
- Evolution de la politique salariale des employeurs
- Qualité des recrutements
- Réduction du taux de turn-over et d'absentéisme

2. Dans quelle mesure le renforcement de la valorisation des métiers a permis de fidéliser les équipes des services aux familles de l'agglomération ?

- Apaisement des interactions entre les familles et les équipes
- Retour des professionnels sur leurs conditions de travail

3. En quoi le développement d'une politique de formation à destination des agents a permis de renforcer la qualité de l'accueil pour les habitants ?

- Qualité d'implication des collaborateurs
- Satisfaction des familles quant à la qualité d'accueil
- Satisfaction des professionnels concernant les formations et l'évolution de carrière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



AXE TRANSVERSAL - COMMUNICATION

AMBITION : ADAPTER NOTRE COMMUNICATION POUR RENDRE NOTRE OFFRE LISIBLE ET VISIBLE

Orientation 1 : Installer une signalétique claire favorisant l'accessibilité de l'offre

Orientation 2 : S'appuyer sur les relais d'informations pour mailler la communication

Orientation 3 : Améliorer le ciblage des moyens de communication adaptés à chaque public

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

SOMMAIRE DES ACTIONS – COMMUNICATION

FICHE ACTION 3.1 - IDENTIFIER LES OUTILS DE COMMUNICATION EXISTANTS ET DÉVELOPPER, LE CAS ÉCHÉANT, DE NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION PLUS PERFORMANTS DONT LES OUTILS NUMÉRIQUES

FICHE ACTION 3.2 - RENFORCER LA DIFFUSION DES INFORMATIONS VERS LES COMMUNES SUR L'OFFRE EXISTANTE

FICHE ACTION 3.3 - AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DES STRUCTURES EN TRAVAILLANT SUR LA SIGNALÉTIQUE

FICHE ACTION 3.4 - ORGANISER RÉGULIÈREMENT DES TEMPS D'ÉCHANGES COMMUNS AUX DIFFÉRENTS SEGMENTS AFIN D'INFORMER DE MANIÈRE EXHAUSTIVE LES FAMILLES DU TERRITOIRE

FICHE ACTION 3.1 - IDENTIFIER LES OUTILS DE COMMUNICATION EXISTANTS ET DEVELOPPER, LE CAS ECHEANT, DE NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION PLUS PERFORMANTS DONT LES OUTILS NUMERIQUES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-AC2025-022-1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 3 :

- **Améliorer le ciblage des moyens de communication adaptés à chaque public**

Diagnostic initial :

- Une offre étoffée sur le territoire mais une faible connaissance observée chez les jeunes mais aussi chez leurs parents : 57% des familles ne connaissent pas le Pôle Familles de l'Agglo du Pays de Dreux
- Une diversification des supports de communication utilisés sur le territoire : magazines communautaire et communaux, réseaux sociaux, Panneau Pocket, plaquettes..

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Dresser le panorama des outils de communication existants (tant à l'échelle Agglo que communale) et les retombées de chaque outil	Chargé de coopération	Dès 2026	Mobiliser les chargés de coopération thématiques et les publics cibles pour connaître leurs habitudes (cf. diagnostic CTSF)	0	A mettre en place durant toute la période de la CTSF
2. Soumettre à la direction communication ce panorama pour co-analyser les outils existants et les moyens de diffusion	Chargé de coopération	Dès 2026	Mobiliser la direction communication	0	A mettre en place durant toute la période de la CTSF
3. Faire évoluer les pratiques de communication	Chargé de coopération	Dès 2026	Mobiliser la direction communication Former les chargés de coopération thématiques et les directions des structures	A budgéter en fonction du plan de communication(ex. coût d'une appli ?)	A mettre en place durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 3.1 - IDENTIFIER LES OUTILS DE COMMUNICATION EXISTANTS ET DEVELOPPER, LE CAS ECHEANT, DE NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION PLUS PERFORMANTS DONT LES OUTILS NUMERIQUES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023-200040277-20250319-AC2025022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Des outils d'information adéquats avec les usages des publics
- Une meilleure visibilité des dispositifs existants à destination des publics, impliquant une meilleure orientation des familles selon leurs besoins

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Réalisation d'un panorama précis des outils de communication existants					
Nombre de vues et taux de clics sur les plateformes digitales					
Evolution du taux d'inscription aux activités et services via les nouveaux outils					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 3.2 - RENFORCER LA DIFFUSION DES INFORMATIONS VERS LES COMMUNES SUR L'OFFRE EXISTANTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
026-200040277-20250318-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 2 :

- **S'appuyer sur les relais d'informations pour mailler la communication**

Diagnostic initial :

- Des difficultés d'information également observées à l'échelle des communes : un enjeu de clarification et de simplification pour garantir un même niveau d'information auprès des communes
- La création récente d'une cartographie interactive permettant de présenter l'ensemble des structures et dispositifs du territoire en matière Enfance Jeunesse Famille mais peu utilisée

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Participer aux réunions des secrétaires de mairie de l'Agglo	Chargé de coopération	Dès 2024 > 2 fois par an	Mobilisation des chargés de coopération+ communes-délégataires	0	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
2. Instituer des temps avec les communes ayant transféré leurs compétences afin de leur rendre compte et informer sur les projets et les temps forts de l'année	Direction EJF	Dès 2025 > 2 fois par an	Mobilisation des chargés de coopération + communes-délégataires + Vice – président EJF	0	A mettre en place durant la durée de la CTSF
3. Mobiliser les relais locaux (CCAS, Maisons France Services) dans les réseaux partenariaux	Chargé de coopération	Dès 2026	Direction appui aux communes + communes	0	A mettre en place durant la durée de la CTSF

FICHE ACTION 3.2 - RENFORCER LA DIFFUSION DES INFORMATIONS VERS LES COMMUNES SUR L'OFFRE EXISTANTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
026-200040277-20250319-CC2025022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Une meilleure visibilité des dispositifs existants à destination des familles
- Une meilleure orientation des familles selon leurs besoins

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de réunions des secrétaires de Mairie où les services aux familles ont été présents					
Nombre de participants aux temps de « restitution » communes / Agglo					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 3.3 - AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DES STRUCTURES EN TRAVAILLANT SUR LA SIGNALÉTIQUE

Orientation 1 :

- **Installer une signalétique claire favorisant l'accessibilité de l'offre**

Diagnostic initial :

- Un enjeu de signalétique identifié pour certaines structures du territoire afin de faciliter leurs recours par les habitants : une signalétique obsolète

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Réfléchir à la dénomination des structures au cours d'un groupe de travail interne	Directeur EJF	Dès 2026	Chargés de coopération + COM	Néant	A finaliser en 2027
2. Engager des travaux de signalétique	Directeur EJF	Dès 2026	Mobilisation des services techniques + la COM + Chargés de coopération	Coût des panneaux et de leur installation	A finaliser en 2027

FICHE ACTION 3.3 - AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DES STRUCTURES EN TRAVAILLANT SUR LA SIGNALÉTIQUE DES STRUCTURES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028320004027712025031910CC2025-022DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Une meilleure identification des structures par les publics cibles
- Un meilleur recours aux services existants à destination des familles

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de panneaux nouvellement installés					
Réduction des retours des familles et des partenaires sur la difficulté à suivre la signalétique					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 3.4 - ORGANISER RÉGULIÈREMENT DES TEMPS D'ÉCHANGES COMMUNS AUX DIFFERENTS SEGMENTS AFIN D'INFORMER DE MANIÈRE EXHAUSTIVE LES FAMILLES DU TERRITOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023200041277-20250319-CC2025_022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 3 :

- **Améliorer le ciblage des moyens de communication adaptés à chaque public**

Diagnostic initial :

- Une méconnaissance de l'offre existante bien identifiée chez les habitants : 78% des jeunes ne connaissent pas l'offre existante sur l'agglomération, 57% des parents ne connaissent pas le Pôle Familles, 57% des parents indiquent qu'il n'est pas simple de trouver des informations sur les évènements organisés sur le territoire...

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. S'appuyer sur les réseaux sociaux divers et les utiliser en direction des jeunes	Chargé de coopération	Dès 2025	COM + Services civiques + DSIM	200 e / an	A mettre en place pendant la durée de la CTSF
2. Utiliser une communication multicanale (mélanger les supports traditionnels et numériques pour s'assurer que l'information est bien relayée dans les lieux fréquentés par les familles (école, centres sociaux, équipements sportifs, maisons des familles, ...)	Chargés de coopération	Dès 2025	Equipes pluridisciplinaires d'EJF + partenaires + communes + acteurs de l'éducation et de la famille		A mettre en place pendant la durée de la CTSF
3. Recruter un webmaster jeunesse pour créer une communication ciblée en direction de chaque public et notamment les jeunes	Directeur EJF + Chargé de coopération	Dès 2026	CRIJ pour compléter l'équipe IJ et développer les promeneurs du net	Poste à chiffrer	A mettre en place pendant la durée de la CTSF

FICHE ACTION 3.4 - ORGANISER RÉGULIÈREMENT DES TEMPS D'ÉCHANGES COMMUNS AUX DIFFERENTS SEGMENTS AFIN D'INFORMER DE MANIÈRE EXHAUSTIVE LES FAMILLES DU TERRITOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023200040-20250319-CC2025_022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Une meilleure information des habitants en matière de services aux familles et un meilleur recours

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Récurrence des temps d'échanges avec les familles pour présenter l'offre					
Transversalité de ces temps d'échanges : nombre de services différents impliqués					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Les questions évaluatives ci-dessous ont vocation à guider l'évaluation de la CTSF du Pays de Dreux. Elles seront traitées tout au long du processus d'évaluation défini en annexe 4 du présent document.

QUESTIONS ÉVALUATIVES :

1. Dans quelle mesure l'amélioration de la signalétique a permis de faciliter l'accessibilité à l'offre ?

2. L'amélioration du maillage en matière de communication a-t-elle permis une meilleure diffusion des informations et une augmentation de la fréquentation des structures et actions ?

3. Une diversification des moyens de communication vers une meilleure adaptation aux spécificités de chaque public est-elle notable ?

Indicateurs d'évaluation :

1. Dans quelle mesure l'amélioration de la signalétique a permis de faciliter l'accessibilité à l'offre ?
- Evolution des sollicitations des structures par les familles

2. L'amélioration du maillage en matière de communication a-t-elle permis une meilleure diffusion des informations et une augmentation de la fréquentation des structures et actions ?

- Qualité des échanges d'information entre la collectivité et les autres acteurs du territoire
- Impact sur la coopération entre les chargés de coopération de l'Agglo et les autres acteurs du territoire
- Perception de la clarté et accessibilité de l'information (enquêtes auprès des familles et des intermédiaires ex. secrétaires de mairie)

3. Une diversification des moyens de communication vers une meilleure adaptation aux spécificités de chaque public est-elle notable ?

- Satisfaction des familles quant à la diversité et à la modernisation des supports utilisés
- Appropriation des informations par les publics cibles

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



AXE TRANSVERSAL – ALLER VERS – ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

AMBTION : IDENTIFIER ET ACTIVER LES LEVIERS FACILITANT L'ACCESSIBILITÉ A L'OFFRE ET LA VIE SOCIALE

Orientation 1 : Développer les démarches d'aller vers

Orientation 2 : Valoriser l'existant en matière d'animation de la vie sociale sur le territoire

Orientation 3 : Tisser le lien social et renforcer la participation citoyenne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

SOMMAIRE DES ACTIONS – ALLER VERS – ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

FICHE ACTION 4.1 - FAIRE REMONTER LES BESOINS DES FAMILLES EN MATIÈRE DE TRANSPORT

FICHE ACTION 4.2 – DEVELOPPER DES ACTIONS DE PROXIMITE

FICHE ACTION 4.3 - CRÉER DU LIEN AVEC LES FAMILLES

FICHE ACTION 4.4 - STRUCTURER UN RÉSEAU DE L'ANIMATION DE LA VIE LOCALE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 4.1 - FAIRE REMONTER LES BESOINS DES FAMILLES EN MATIÈRE DE TRANSPORT

Orientation 1 :
- **Développer les démarches d'aller vers**

Diagnostic initial :
- La mise en place d'un transport à la demande pour faciliter la mobilité des habitants du territoire mais un dispositif accessible selon certains critères, il n'est pas ouvert à tous
- Une couverture territoriale de l'offre petite enfance, enfance, jeunesse, familles inégale selon la commune de résidence. En parallèle, des transports en commun peu étoffés et essentiellement axés sur le transport scolaire en termes de fréquence, de périodicité etc

	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Etablir un cahier des charges recensant les besoins des familles et des adolescents/jeunes et le soumettre au service transport pour qu'il l'étudie	Chargés de coopération	Dès 2026	Mobilisation du service transport + service juridique + autres	coût de l'étude sur les crédits du service transport	A mettre en place durant la période de la CTSF
2. Prévoir un temps de réflexion avec le service transport suite à leur étude	Chargés de coopération	Fin 2026	Mobilisation du service transport + service juridique + autres	0	A mettre en place durant la période de la CTSF
3. Mettre en place une bourse aux permis sous format de chantier travail « sécurité routière » pour les personnes empêchées	Direction EJF	Dès 2026	Mobilisation des acteurs de l'insertion + équipe politique de la ville + Association de sécurité routière	25 000€/an	A mettre en place tout au long de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 4.1 - FAIRE REMONTER LES BESOINS DES FAMILLES EN MATIÈRE DE TRANSPORT

Résultats visés :

- La réduction des difficultés de mobilité de tous les usagers et notamment des personnes empêchées
- Une plus grande équité d'accès aux services entre les différents secteurs de l'agglomération

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de réunions de travail techniques avec le service transport					
Nombre d'actions de mobilité mises en œuvre pour améliorer l'accessibilité à l'offre					
Effets sur la fréquentation des services et activités des publics les plus éloignés (familles et jeunes du milieu rural ou en difficulté)					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Acte rendu certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 4.2 – DEVELOPPER DES ACTIONS DE PROXIMITE

Orientation 1 :
- **Développer les démarches d'aller vers**
- **Développer une offre d'animation de proximité**

Diagnostic initial :
- Un territoire très large et une dispersion géographique importante
- Une offre inégalement répartie en matière de services dédiées à l'enfance, la jeunesse et la famille (absence de structures dans certaines zones rurales)
- Difficulté de mobilité des populations, notamment pour les jeunes et les familles vivant en dehors des pôles urbains.
- Publics « invisibles » peu touchés par les dispositifs actuels, en raison d'un manque de proximité des offres.

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Organiser des tournois sportifs, animations itinérantes et évènements locaux dans les communes éloignées	Chargés de coopération	Dès 2025	Toutes les structures d'EJF + les communes + les CAF + acteurs de la petite enfance, enfance, jeunesse et famille + Associations	2 000 e/ an	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF
2. Développer les stages thématiques (culturels, scientifiques, numériques, etc.) durant les vacances scolaires	Chargés de coopération	Dès 2026	Toutes les structures d'EJF + les communes + les CAF + acteurs de la petite enfance, enfance, jeunesse et famille + Associations	10 000 e/ an	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF
3. Mettre à disposition des malles pédagogiques pour les acteurs locaux (associations, écoles, communes)	Chargés de coopération	Dès 2026	Toutes les structures d'EJF + les communes + les CAF + acteurs de la petite enfance, enfance, jeunesse et famille + Associations	8 000 e/ an	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Acte visé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Un moyen de lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale en dynamisant les territoires en renforçant les liens sociaux (y compris intergénérationnels) et en impliquant les habitants dans la vie locale
- Un moyen de renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire
- Un lien avec les associations et acteurs locaux

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Taux d'initiatives ou projets co-construits dans les communes					
Nombre de nouveaux participants					
Durée et régularité de l'engagement des participants					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 4.3 - CRÉER DU LIEN AVEC LES FAMILLES

Orientation 3 :
- **Tisser le lien social et renforcer la participation citoyenne**

Diagnostic initial :
- Un développement progressif d'actions "d'aller-vers" sur le territoire pour parvenir à mieux capter les publics et renforcer leur information et pour lutter contre l'isolement de certaines familles
- L'importance de la proximité sur un territoire rural pour créer le lien et alimenter la relation de confiance entre les publics et les structures/professionnels

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Poursuivre et développer les actions transverses existantes créant du lien avec les parents	Chargé de coopération	Dès 2025	Pôle famille	Budget des actions parentalité	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF
2. Capitaliser sur le contenu recueilli dans les actions transverses pour proposer des actions innovantes plus adaptées aux besoins des familles	Chargé de coopération	Dès 2025	Pôle famille + acteurs de la parentalité	0	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF
3. Développer l'implication des familles dans l'animation de la vie sociale, en les rendant actrices des projets (cf. implication dans les projets pédagogiques, création d'un conseil de familles au sein du pôle ressources famille) et en les invitant aux événements (ex. offrir la possibilité aux familles d'être bénévoles dans les séjours Toussaint, Agglo Raid)	Chargé de coopération	Dès 2025	Pôle famille + acteurs de la parentalité	0	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF
4. Intégrer les parents dans les instances des structures (RLAP, PEDT)	Chargé de coopération	Dès 2026	Pôle famille + acteurs de la parentalité	0	A mettre en place durant la totalité de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 4.3 - CRÉER DU LIEN AVEC LES FAMILLES

Résultats visés :

- Des outils de lutte contre l'isolement > Un tissu social renforcé entre les familles avec enfants et de manière intergénérationnelle
- Un engagement citoyen des familles favorisé
- Une relation de confiance renforcée entre les familles et les professionnels

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de parents mobilisés dans les instances locales					
Nombre de parents participant aux événements					
Taux de rebond des actions (Capacité des actions à susciter de nouvelles initiatives locales)					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 4.4 - STRUCTURER UN RÉSEAU DE L'ANIMATION DE LA VIE LOCALE

Orientation 2 :
- **Valoriser l'existant en matière d'animation de la vie sociale sur le territoire**

Diagnostic initial :
- Un tissu associatif riche et dense sur le territoire qui joue un rôle important en matière de vie sociale
- De nombreuses animations mises en place sur l'agglomération, notamment auprès des jeunes et des parents (WEP, fêtes de fin d'année, portes ouvertes, forums annuels etc)
- Des besoins constatés entre professionnels, tous segments confondus : 71% des répondants sont intéressés par la mise en place de projets communs

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Cartographier les acteurs existants par segment et créer un annuaire des partenaires	Chargé de coopération	2025	Mobilisation des chargés de coopération pour établir la liste de leurs partenaires	0	A mettre en place durant la durée de la CTSF
2. Pérenniser les comités techniques de la CTSF (cf. schéma de gouvernance) pour animer un réseau de la vie locale	Chargé de coopération + Direction EJF	2 fois par an > Dès 2025	Equipe EJF	0	En cours
3. Lancer la journée du bénévolat territorial	Chargé de coopération	Dès 2025	Information jeunesse + acteurs territoriaux + communes		A mettre en place durant la durée de la CTSF
4. Encourager la participation active des citoyens (fêtes de quartiers, de village, bourses aux jouets, troc jardin, …)	Chargé de coopération	Dès 2026	Equipe EJF + communes + acteurs de la parentalité et associations locales	Mobilisation de fonds en fonction de l'action (fonds de participation aux habitants pour les QPV et autres)	A mettre en place durant la durée de la CTSF
5. Mettre en place des ateliers intergénérationnels : activités mêlant enfants, parents et seniors (bricolage, cuisine, jardin partagé, etc..)	Chargé de coopération	Dès 2026	Equipe EJF + communes + acteurs de la parentalité et associations locales	Mobilisation de fonds en fonction de l'action (fonds de participation aux habitants pour les QPV et autres)	A mettre en place durant la durée de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé de réception en préfecture
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 4.4 - STRUCTURER UN RÉSEAU DE L'ANIMATION DE LA VIE LOCALE

Résultats visés :

- Une meilleure interconnaissance et implication des acteurs locaux existants
- Une augmentation du nombre de familles et jeunes impliqués dans les actions locales
- Une réduction des inégalités territoriales d'accès aux services

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Réalisation de la cartographie / l'annuaire des partenaires					
Nombre de participants aux comités techniques de la CTSF					
Récurrence de la participation des acteurs aux comités techniques de la CTSF					
Nombre d'initiatives de lien social mises en œuvre grâce au nouveau réseau de l'AVL					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Les questions évaluatives ci-dessous ont vocation à guider l'évaluation de la CTSF du Pays de Dreux. Elles seront traitées tout au long du processus d'évaluation défini en annexe 4 du présent document.

QUESTIONS ÉVALUATIVES :

1. Le développement de l'aller-vers a-t-il garanti un accès à l'offre plus équitable pour les habitants du territoire ?
2. En quoi l'offre locale d'animation de la vie sociale a-t-elle été renforcée durant la CTSF ?
3. Dans quelle mesure la participation citoyenne et le lien social se sont renforcés grâce aux actions mises en oeuvre dans la CTSF ?

Indicateurs d'évaluation :

1. Le développement de l'aller-vers a-t-il garanti un accès à l'offre plus équitable pour les habitants du territoire ?

- Analyse de la diversité des participants (origines sociales, géographique, de genre, …)
- Taux de participation des publics éloignés ou marginalisés (nombre de jeunes ou de familles fragilisés)
- Perception des participants sur la proximité et la simplicité d'inscription aux actions proposées
- Evolution du sentiment d'isolement des bénéficiaires (mesure par des entretiens ou des questionnaires avants/après l'action)

2. En quoi l'offre locale d'animation de la vie sociale a-t-elle été renforcée durant la CTSF ?

- Diversification de l'offre d'animation de la vie sociale
- Impact sur la dynamique locale et les acteurs du territoire
- Taux d'implication des habitants dans l'organisation des actions

3. Dans quelle mesure la participation citoyenne et le lien social se sont renforcés grâce aux actions mises en oeuvre dans la CTSF ?

- Perception des habitants sur l'amélioration du vivre-ensemble (enquêtes)
- Qualité des interactions et des échanges entre habitants lors d'événements ou actions organisées

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



AXE TRANSVERSAL – INCLUSION ET ACCÈS AUX DROITS

AMBITION : FACILITER L'INSERTION SOCIALE ET L'EPANOUISSEMENT DE CHACUN

Orientation 1 : Assurer le droit à l'accueil, en offrant une réponse adaptée aux besoins spécifiques des familles tout en respectant le rythme de l'enfant

Orientation 2 : Favoriser la mixité sur le territoire

Orientation 3 : Favoriser l'accès aux droits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

SOMMAIRE DES ACTIONS – INCLUSION ET ACCÈS AUX DROITS

FICHE ACTION 5.1 - FACILITER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

FICHE ACTION 5.2 - FAVORISER DES ACTIONS PERMETTANT DE TRAVAILLER SUR LA MIXITÉ

FICHE ACTION 5.3 - GARANTIR L'ACCES AUX DROITS DES FAMILLES ET CRÉER DES LIENS ENTRE LES FAMILLES ET LES STRUCTURES EXISTANTES EN MATIÈRE DE DROITS

FICHE ACTION 5.4 - RÉPONDRE AUX BESOINS ATYPIQUES, PONCTUELS ET D'URGENCE EN MATIÈRE D'ACCUEIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 5.1 - FACILITER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Orientation 1 :

- **Assurer le droit à l'accueil, en offrant une réponse adaptée aux besoins spécifiques des familles tout en respectant le rythme de l'enfant**
- **Développer le vivre-ensemble et le respect des différences**

Diagnostic initial :

- Une obligation pour les Etablissements Recevant du Public de mise en conformité avec les normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap
- Besoin de formation complémentaire des encadrants
- Faible taux d'accueil des enfants en situation d'handicap

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. S'assurer de l'accessibilité et aménagement des structures d'accueil	Chargé de coopération	Dès la première CTSF	Communes + CAPD	Budget de chaque organisateur d'accueil de public	Réalisé pour l'Agglo à poursuivre En cours pour les communes
2. Développer des partenariats avec les structures spécialisées (DAME, MDA, associations du handicap)	Chargé de coopération	Dès 2025	Toutes les structures EJF + acteurs du territoire + CAF + Organismes en charge de l'inclusion	0	A mettre en place durant la durée de la CTSF
3. Favoriser l'inclusion dans les accueils de loisirs et les activités périscolaires • Adaptation des activités proposées dans les centres de loisirs et les dispositifs jeunesse. • Formation des animateurs et professionnels de l'enfance à l'accueil inclusif.	Chargé de coopération	Dès la première CTSF	Toutes les structures EJF + acteurs du territoire + CAF + Organismes en charge de l'inclusion Direction EJF + RH + organismes de formation en charge du handicap + DAME;	10 000e/an Dépenses à inscrire dans le cadre du plan de formation annuel des structures	Réalisé pour l'Agglo à poursuivre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 5.1 suite - FACILITER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Orientation 1 :

- **Assurer le droit à l'accueil, en offrant une réponse adaptée aux besoins spécifiques des familles tout en respectant le rythme de l'enfant**
- **Promouvoir une culture inclusive au sein des structures**

Diagnostic initial :

- Une obligation pour les Etablissements Recevant du Public de mise en conformité avec les normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap
- Un besoin de formation complémentaire des encadrants

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
4. Mettre en place des actions de sensibilisation dans les écoles et espaces jeunesse (ateliers, interventions)	Chargés de coopération	Dès 2026	Equipe EJF + acteurs du territoire + CAF + MDA + Pôle ressources handicap et loisirs pluriel + communes	0	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF
5. Accompagner les familles et les soutenir dans leur parentalité • Déploiement de référents handicap dans les crèches, ALSH, et structures jeunesse pour faciliter l'intégration des enfants en situation de handicap.			Equipe EJF + acteurs du territoire + CAF + MDA + Pôle ressources handicap et loisirs pluriel + communes	5000e/an	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF
• Création de groupes de soutien parental et d'ateliers pour sensibiliser et accompagner les parents. • Développement d'actions spécifiques dans les Maisons des familles pour l'orientation et l'information.		Dès 2025			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 5.1 - FACILITER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Résultats visés :

- Une réponse aux obligations règlementaires en matière d'inclusion
- Une inclusion effective des jeunes en situation de handicap dans les activités sociales, éducatives et sportives
- Un soutien renforcé aux familles
- L'amélioration de la formation des professionnels

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de personnel formés à l'inclusion					
Part des établissements accueillant du public qui répondent aux normes					
Nombre d'enfants en situation de handicap inscrits dans les ACM et les séjours					
Nombre d'actions collectives mises en place					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 5.2 - FAVORISER DES ACTIONS PERMETTANT DE TRAVAILLER SUR LA MIXITÉ

Orientation 2 :
- **Favoriser la mixité sur le territoire**

Diagnostic initial :
- Un travail en matière de mixité sociale, culturelle et géographique (rural / urbain) à réaliser pour renforcer le vivre-ensemble
- Des besoins en matière de prévention observés, que ce soit sur le handicap, le harcèlement, la différence…

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Organiser des actions qui rassemblent (ex. Agglo Raid, séjours) pour mixer les publics (dont spécifiquement les adolescents)	Chargé de coopération	Mis en place lors de la première CTSF	Equipe EJF du territoire + institutions + associations	25 000/an	A poursuivre tout au long de la CTSF
2. Organiser des challenges sportifs ou d'activités de plein air (raids, randonnées, courses d'orientation) qui intègrent des familles, mais aussi des personnes âgées et des groupes de différentes origines sociales et culturelles	Chargés de coopération	Dès 2025	Equipe EJF + acteurs EJF du territoire	10 000/ an	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF
3. Mettre en place des groupes de discussion ou des tables rondes sur les sujets liés à la mixité, la diversité et la lutte contre les discriminations	Chargés de coopération	Dès 2025	Equipe EJF + acteurs EJF du territoire		A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF

FICHE ACTION 5.2 suite- FAVORISER DES ACTIONS PERMETTANT DE TRAVAILLER SUR LA MIXITÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Acte rendu exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations :

- **Favoriser la mixité sur le territoire**

Diagnostic initial :

- Un travail en matière de mixité sociale, culturelle et géographique (rural / urbain) à réaliser pour renforcer le vivre-ensemble
- Des besoins en matière de prévention observés, que ce soit sur le handicap, le harcèlement, la différence…

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
4. Organiser des actions intergénérationnelles, en s'appuyant sur des outils culturels, sportifs, citoyens	Chargé de coopération	Dès 2025	Equipe EJF du territoire + associations + direction des sports + communes	3000€/an	A mettre en place durant la période de la CTSF
5. Organiser des ateliers créatifs et culturels croisés: proposer des ateliers où les participants viennent de différents horizons culturels	Chargés de coopération	Dès 2026	Pôle ressources familles	3000€/an	A mettre en place durant la période de la CTSF
6. Créer des initiatives locales où des résidents différents peuvent se retrouver autour d'activités solidaires ou culturelles (ex: expositions d'art où des artistes et artisans de diverses communautés peuvent se rencontrer et échanger)	Chargés de coopération	Dès 2026	Equipe EJF + acteurs EJF du territoire	10 000€/an	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé de mise en exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 5.2 - FAVORISER DES ACTIONS PERMETTANT DE TRAVAILLER SUR LA MIXITÉ

Résultats visés :

- Un isolement moindre
- Un vivre-ensemble renforcé sur le territoire, notamment entre la ruralité et le milieu urbain pour lutter contre un entre-soi communautaire

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'actions favorisant la mixité sociale et géographique					
Nombre d'actions intergénérationnelles					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 5.3 - GARANTIR L'ACCES AUX DROITS DES FAMILLES ET CRÉER DES LIENS ENTRE LES FAMILLES ET LES STRUCTURES EXISTANTES EN MATIÈRE DE DROITS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 3 :
- **Favoriser l'accès aux droits**

Diagnostic initial :
- Un territoire riche en structures d'accès aux droits, bien que centralisées sur les communes urbaines
- Le caractère rural du territoire ne facilitant pas l'accès aux droits (éloignement des services publics, etc)

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. S'appuyer sur des événements existants (forums, salons thématiques) pour faire connaître les droits des familles et des jeunes	Direction EJF	Dès Mars 2025 (SAAM)	Mobilisation des chargés de coopération+ Assistante pédagogique + coordinatrice cité éducative	0	A mettre en place tout au long de la CTSF
2. S'appuyer sur les projets d'aller-vers (les Week ends de la parentalité) pour informer les familles sur leurs droits (allocations, aides, soutien à la parentalité, handicap, aides sociales des CCAS, droits des femmes…)	Direction EJF	Dès 2025	Mobilisation de l'équipe de terrain Familles		A mettre en place tout au long de la CTSF
3. Former les acteurs de terrain (animateurs, travailleurs sociaux, etc.) sur les droits des familles afin qu'ils orientent les usagers vers les structures compétentes	Direction EJF	Dès 2026	Chargés de coopération +Equipe EJF + RH + organismes de formation partenaires		A mettre en place tout au long de la CTSF
4. Monter une action itinérante et partenariale « Accès aux droits » pour le public jeunesse	Direction EJF	2027	Mobilisation de l'équipe de terrain jeunesse + IJ + CAF + SDJES	0	A mettre en place tout au long de la CTSF

FICHE ACTION 5.3 - GARANTIR L'ACCES AUX DROITS DES FAMILLES ET CRÉER DES LIENS ENTRE LES FAMILLES ET LES STRUCTURES EXISTANTES EN MATIÈRE DE DROITS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Garantir l'accès aux droits sociaux pour toutes les familles, en particulier les plus vulnérables
- Réduire les obstacles administratifs et améliorer la compréhension des démarches par les usagers
- Améliorer l'accès aux services de santé, à la scolarité, et à l'emploi pour les familles
- Favoriser l'inclusion sociale et la participation active des familles dans la vie citoyenne

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'actions visant à faciliter l'accès aux droits					
Nombre d'orientations vers les services sociaux					
Taux d'accès aux aides sociales pour les départs en séjours et autres offres					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 5.4 - RÉPONDRE AUX BESOINS ATYPIQUES, PONCTUELS ET D'URGENCE EN MATIÈRE D'ACCUEIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations :
- Permettre aux parents de concilier vie professionnelle , notamment dans des métiers avec des horaires contraignants , et vie familiale.

Diagnostic initial :

- Un territoire dynamique économiquement et comptant un fort taux d'actifs (66% des familles avec enfant de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent), marqué par sa proximité avec l'Île-de-France impliquant des déplacements plus importants pour les parents y travaillant
- Le constat d'une plus forte fréquentation des accueils de loisirs le soir après l'école et pendant les vacances scolaires, indiquant des parents aux besoins plus marqués lors de ces périodes

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Coordonner les actions en lien avec la réflexion en réponse aux besoins atypiques des familles (inter-segments)	Chargés de coopération	Dès 2026	Toutes équipes d'EJF		A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF
2. Engager un travail de révisions des fonctionnements des structures (d'horaires et jours d'accueil)	Chargés de coopération	Dès 2026	Toutes équipes d'EJF + RH	évaluation des impacts RH	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF
3. Mettre en place un système de mise en relation rapide entre parents et assistantes maternelles, animateurs pour des besoins imprévus	Chargés de coopération	Dès 2026	Toutes équipes d'EJF + DSIM + RH	3500e/ an	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 5.4 - RÉPONDRE AUX BESOINS ATYPIQUES, PONCTUELS ET D'URGENCE EN MATIÈRE D'ACCUEIL

Résultats visés :

- Des besoins atypiques des familles mieux couverts
- Un accueil de qualité et adapté aux besoins de chaque enfant, permettant également l'allégement de la charge mentale et les tensions des parents

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Taux d'occupation des structures en horaires atypiques					
Nombre de prise en charge d'urgence					
Délai / Réactivité face à des demandes imprévues ou urgentes					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Les questions évaluatives ci-dessous ont vocation à guider l'évaluation de la CTSF du Pays de Dreux. Elles seront traitées tout au long du processus d'évaluation défini en annexe 4 du présent document.

QUESTIONS ÉVALUATIVES :

1. Dans quelle mesure l'accès aux structures pour les familles concernées par une situation de handicap ou par une atypicité du besoin a-t-il été facilité ?

2. En quoi les projets mis en oeuvre dans le cadre de la CTSF ont permis de renforcer le vivre-ensemble ?

3. Dans quelle mesure l'accès aux droits a-t-il été amélioré dans le cadre de la CTSF ?

Indicateurs d'évaluation :

1. Dans quelle mesure l'accès aux structures pour les familles concernées par une situation de handicap ou par une atypicité du besoin a-t-il été facilité ?

- Satisfaction des familles ayant un enfant en situation de handicap (prise en charge, accompagnement, répit, fluidité du parcours, etc)
- Satisfaction du personnel sur les conditions d'accueil et sur leur formation pour assurer, sereinement, l'accueil des enfants en situation de handicap
- Mobilisation des financements (ex: appels à projets)

2. En quoi les projets mis en oeuvre dans le cadre de la CTSF ont permis de renforcer le vivre-ensemble ?

- Évolution de la mixité (genre, sociale, territoriale) au sein des projets.
- Qualité des échanges entre les publics issus des quartiers et ceux de la ruralité
- Impact sur la posture des publics et notamment des jeunes : acceptation de la différence, etc
- Renforcement de la cohabitation intergénérationnelle

3. Dans quelle mesure l'accès aux droits a-t-il été amélioré dans le cadre de la CTSF ?

- Nombre de familles accompagnées ayant bénéficié d'un accompagnement juridique ou administratif
- Témoignages des familles sur la qualité de l'accompagnement reçu (réactivité, clarté des informations, soutien émotionnel, etc.)
- Amélioration de la compréhension par les familles des dispositifs d'aide sociale et des démarches administratives
- Satisfaction du personnel quant à la formation reçue en matière d'accès aux droits et impact sur leurs compétences

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



SEGMENT PETITE ENFANCE

AMBITION : PROPOSER AUX FAMILLES UN ACCUEIL DE PROXIMITÉ ADAPTÉ À LEURS BESOINS

Orientation 1 : Permettre aux familles d'avoir accès au mode de garde de leur choix (à moins de 15 minutes de leur lieu d'habitation ou sur le trajet domicile-travail)

Orientation 2 : Améliorer le maillage du territoire et assurer une veille des offres existantes en matière de modes de garde

Orientation 3 : Adapter l'offre petite enfance aux évolutions socio-démographiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

SOMMAIRE DES ACTIONS – SEGMENT PETITE ENFANCE

FICHE ACTION 6.1 - METTRE EN ŒUVRE LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE (SPPE)

FICHE ACTION 6.2 - CRÉER UN OBSERVATOIRE DES BESOINS DES FAMILLES EN MATIÈRE DE MODES DE GARDE ET DE PARENTALITÉ

FICHE ACTION 6.3 - GARANTIR UNE INFORMATION DES FAMILLES SUR L'EXISTENCE DES RPE DÈS LA MATERNITÉ, EN S'APPUYANT SUR LES PARTENAIRES

FICHE ACTION 6.4 - DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF AFIN DE PROPOSER UN VRAI CHOIX AUX FAMILLES ENTRE L'ACCUEIL INDIVIDUEL ET L'ACCUEIL COLLECTIF

FICHE ACTION 6.5 - PROPOSER UNE RÉPONSE AUX BESOINS ATYPIQUES EN RÉINTERROGEANT LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL / PROFESSIONNELS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 6.1 - METTRE EN ŒUVRE LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE (SPPE)

Orientations :

Assurer la mise en place effective du SPPE sur le territoire communautaire
Garantir une offre d'accueil du jeune enfant accessible, adaptée, diversifiée et de qualité

Diagnostic initial :

- La nécessité de mettre à jour les statuts de l'EPCI en matière d'accueil des jeunes enfants
- Une dynamique déjà engagée par la collectivité en matière de petite enfance à valoriser et une volonté d'améliorer la visibilité des offres petites enfance sur le territoire
- Une faible connaissance des communes de la loi plein emploi du 18 décembre 2023 et son application au 1 janvier 2025

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Mettre en Place des Relais Petite Enfance (RPE) afin de créer ou renforcer des structures dédiées à l'information, l'accompagnement et l'animation pour les parents et les professionnels de l'accueil individuel	Direction EJF	6 RPE Agglomération déjà mis en place depuis 2018	Chargé de coopération + RH + CAF		A poursuivre tout au long de la durée de la CTSF
2. Développer des programmes de formation continue pour les professionnels de la petite enfance afin d'assurer une qualité d'accueil optimale	Chargé de coopération	6 RPE Agglomération déjà mis en place **depuis 2018**	6 RPE + RH + partenaires + CAF	1500 / an	A poursuivre tout au long de la durée de la CTSF
3. Favoriser les temps d'analyse de pratiques pour les 6 RPE	Direction EJF	6 RPE Agglomération déjà mis en place **depuis 2018**	6 RPE + RH + Communes de Dreux et Vernouillet + CAF	Inscrit dans le cadre du plan de formation	A poursuivre tout au long de la durée de la CTSF
4. Réaliser un état des lieux exhaustif des structures d'accueil existantes (crèches, assistantes maternelles, MAM, crèches privées, etc.)	Direction EJF	Mis en place depuis 2021 d'une cartographie en ligne	Mobilisation des acteurs petite enfance du territoire + services civiques + chargés de coopération	0	A poursuivre tout au long de la durée de la CTSF

FICHE ACTION 6.1 - METTRE EN ŒUVRE LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE (SPPE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

-

-

FICHE ACTION 6.1 suite - METTRE EN ŒUVRE LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE (SPPE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations :

- **Assurer la mise en place effective du SPPE sur le territoire communautaire**
- **Garantir une offre d'accueil du jeune enfant accessible, adaptée, diversifiée et de qualité**

Diagnostic initial :

- La nécessité de mettre à jour les statuts de l'EPCI en matière d'accueil des jeunes enfants
- Une dynamique déjà engagée par la collectivité en matière de petite enfance à valoriser et une volonté d'améliorer la visibilité des offres petites enfance sur le territoire
- Une faible connaissance des communes de la loi plein emploi du 18 décembre 2023 et son application au 1 janvier 2025

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
5. Identifier les besoins non couverts et les zones géographiques déficitaires	Chargé de coopération petite enfance	Dès 2025	6 RPE + Direction EJF + RH + CAF		A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF
6. Informer les familles sur les nouvelles offres d'accueil, les modalités d'inscription et les services disponibles via des outils de communication adaptés (cf. action 6.3)	Chargé de coopération	Dès 2026	6 RPE + RH + partenaires + CAF + DSIM	0	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF
7.. Élaborer un Schéma Territorial de l'Accueil du Jeune Enfant : Description : Définir les orientations stratégiques pour développer et harmoniser l'offre d'accueil, en tenant compte des spécificités locales et des besoins identifiés	Chargé de coopération	Dès 2027	Mobilisation des acteurs petite enfance (RPE, EAJE), PMI, CAF 27 et 28, Maisons des Familles + familles	0	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF
8. Mettre en place un observatoire de la petite enfance sur le territoire communautaire par les RPE (cf. action 6.2)	Chargés de coopération	Dès 2027	Mobilisation des acteurs petite enfance du territoire + maisons de familles + CAF + équipes EJF		A mettre en place tout au long de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 6.1 - METTRE EN ŒUVRE LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE (SPPE)

Résultats visés :

- Une répartition géographique équilibrée des modes d'accueil sur le territoire
- Une qualité d'accueil renforcée
- La mise en place d'une gouvernance efficace impliquant les communes, les CAF, les PMI, et les acteurs associatifs pour piloter le SPPE
- Une coopération renforcée entre les différents modes d'accueil (crèches, assistantes maternelles, accueils occasionnels…) pour fluidifier le parcours des familles

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Participation de chaque RPE à l'observatoire de la petite enfance					
Évolution du nombre de places d'accueil créées					
Nombre de réunions de concertation entre les acteurs					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 6.2 - CRÉER UN OBSERVATOIRE DES BESOINS DES FAMILLES EN MATIÈRE DE MODES DE GARDE ET DE PARENTALITÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025_022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 3 :

- **Adapter l'offre petite enfance aux évolutions socio-démographiques**

Diagnostic initial :

- Un taux d'activité des parents élevé (66% des familles avec enfant de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent), impliquant plus de besoins en modes de garde et des besoins atypiques, notamment en termes de plages horaires élargies avec des distances domicile-travail importantes
- Une baisse de la part des moins de 3 ans sur le territoire (-0,8% entre 2009 et 2020) mais un territoire qui reste attractif auprès des familles : une natalité qui ne décroît pas aussi rapidement qu'ailleurs

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Utiliser un outil en lien direct avec les familles tel que le Portail Familles pour recenser les alertes sur les besoins des familles (notamment atypiques)	Chargé de coopération	déjà mis en place depuis 2020	Directrices EAJE + Responsables RPE + DSIM	0	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF
2. Créer un réseau local de la petite enfance dont l'une des missions sera d'alimenter l'observatoire des besoins des familles en matière de mode de garde, en tenant compte des données sociaux démographiques et des évolutions	Chargé de coopération	Dès 2026	Mobilisation des acteurs petite enfance (RPE, EAJE), PMI, CAF 27 et 28, Maisons des Familles + familles	0	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF
3. Créer un fichier partagé des besoins des familles (+ contacts des acteurs) avec les acteurs du territoire à actualiser régulièrement en se basant sur Mon enfant.fr, sur les rapports d'activité RPE, les bilans EAJE	Chargé de coopération	Dès 2026	Nécessité de compétences outils excel/base de données + Maisons des Familles + ALSH	0	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF

FICHE ACTION 6.2 - CRÉER UN OBSERVATOIRE DES BESOINS DES FAMILLES EN MATIÈRE DE MODES DE GARDE ET DE PARENTALITÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025_022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Un meilleur repérage des besoins des parents grâce à une veille continue
- Une réponse adéquate aux besoins des parents (proposer des alternatives correspondant aux attentes)

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de réunions annuelles du réseau local de la petite enfance					
Récurrence de l'actualisation de l'observatoire					
Nombre de besoins spécifiques/atypiques des familles recensés grâce à l'observatoire					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 6.3 - GARANTIR UNE INFORMATION DES FAMILLES SUR L'EXISTENCE DES RPE DES LA MATERNITE, EN S'APPUYANT SUR LES PARTENAIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 2 :

- **Améliorer le maillage du territoire et assurer une veille des offres existantes en matière de modes de garde**

Diagnostic initial :

- Un maillage territorial des RPE de l'Agglo satisfaisant, avec la création d'un 6è RPE en octobre 2020 et une réorganisation du périmètre d'intervention des RPE, permettant de couvrir désormais l'ensemble du territoire de la CA
- Des besoins en matière de signalétique et dénomination (ex. 6ème RPE) observés et des difficultés d'identification de certains services chez les familles

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. S'appuyer sur l'outil du réseau départemental de la CAF d'Eure-et-Loir qui sera déployé fin 2024 et en assurer le relais au niveau local	Chargé de coopération	Dès 2025	- Direction EJF et Chargé de coopération - Responsables RPE/ EAJE/ ALSH - CAF 28	0	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF
2. Créer le support d'information (plaquette RPE, EAJE, Pôle Familles) et adapter le programme du Pôle famille pour répondre concrètement à ces besoins. S'appuyer sur les partenaires pour diffuser l'information (ex : affichage dans les PMI, Mairies, maternités (Evreux / Dreux / Chartres / Vernon / Mantes-la-Jolie)	Chargé de coopération	Dès 2026	Tous les référents RPE + Chargé de Coopération Direction de la communication + PMI + Maternités + tous le réseau Petite Enfance	0	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF
3. S'appuyer sur les supports internes (agglo-communes) - Inclure un bandeau d'information RPE dans les liens utiles du magazine - Déployer la signalétique des RPE notamment sur le territoire de Châteauneuf et de St-Lubin et sur les voies publiques pour tous les secteurs - Logoter les véhicules des RPE « Relais Petite Enfance »	Chargé de coopération	Dès 2026	Direction EJF et chargé de coopération, Mobilisation de la direction de la communication et des moyens généraux	Coût de la signalétique des établissements et voie publique	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF

FICHE ACTION 6.3 - GARANTIR UNE INFORMATION DES FAMILLES SUR L'EXISTENCE DES RPE DÈS LA MATERNITÉ, EN S'APPUYANT SUR LES PARTENAIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 2 :

- **Améliorer le maillage du territoire et assurer une veille des offres existantes en matière de modes de garde**

Diagnostic initial :

- Un maillage territorial des RPE de l'Agglo satisfaisant, avec la création d'un 6è RPE en octobre 2020 et une réorganisation du périmètre d'intervention des RPE, permettant de couvrir désormais l'ensemble du territoire de la CA
- Des besoins en matière de signalétique et dénomination (ex. 6ème RPE) observés et des difficultés d'identification de certains services chez les familles

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
4. Développer des actions périodiques de type évènementiel avec des journées spécifiques à destination des familles et des professionnels de la Petite Enfance comme les RDV de la Petite Enfance : (Semaine de la Petite Enfance, Salon de la Petite Enfance), plus autres : poursuivre les Opérations portes ouvertes, Ludo-matin, …	Chargé de coopération	Dès 2025	Les RPE, EAJE, ALSH Maternel, micro-crèches, assistants maternels, Volontaires services civiques, moyens généraux, Service communication + les partenaires sollicités pour les projets (Micro-crèches, communes)	10000€ appel à projets	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF
5. Proposer un kit bébé Agglo avec toutes les informations nécessaires + divers échantillons utiles pour les nouveaux parents à venir retirer dans les RPE	Chargé de coopération	Dès 2026	Mobilisation de la direction de la communication + RPE + Maisons des Familles	Recherche de financement appels à projets	A mettre en place tout au long de la durée de la CTSF

FICHE ACTION 6.3 - GARANTIR UNE INFORMATION DES FAMILLES SUR L'EXISTENCE DES RPE DÈS LA MATERNITÉ, EN S'APPUYANT SUR LES PARTENAIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Une meilleure information des parents
- Un meilleur recours aux services et dispositifs existants pour les parents
- Des recherches de modes de garde facilitées

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de canaux de communication mobilisés pour faire connaître l'offre RPE					
Nombre de familles bénéficiant d'un mode d'accueil financé par les aides publiques					
Nombre de familles accompagnées dans leur recherche de mode de garde					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 6.4 - DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF AFIN DE PROPOSER UN VRAI CHOIX AUX FAMILLES ENTRE L'ACCUEIL INDIVIDUEL ET L'ACCUEIL COLLECTIF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 1 :

- **Permettre aux familles d'avoir accès au mode de garde de leur choix**
- **Améliorer le maillage du territoire et assurer une veille des offres existantes en matière de modes de garde**

Diagnostic initial :

- Une offre de modes de garde relativement étoffée : 58 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, tous modes de garde confondus. Un taux supérieur à Dreux et Vernouillet mais inférieur à la moyenne départementale
- Un accueil individuel majoritaire (85% des places sont portées par les assistants maternels) mais un secteur en difficulté, en lien avec une baisse du nombre d'assistants maternels sur la CA et un accès complexe pour les familles les plus précaires. Le développement de micro-crèches privées sur le territoire mais qui ne sont pas adaptées à toutes les typologies de familles

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Elaborer un guide d'accompagnement à l'installation d'une structure d'accueil afin de se constituer « les bonnes pratiques »	Chargés de Coopération	Dès 2025	Chargé de Coopération + Groupe de travail RPE / EAJE / Micro-crèche	Supports de communication nécessaires	A mettre en place durant la période de la CTSF
2. Elaborer une enquête de territoire afin de recenser les besoins en matière d'accueil collectif notamment sur les secteurs qui en sont dépourvus, en lien avec l'action 6.1 (obligation du SPPE) et 6.2 (outil qu'est l'observatoire)	Chargé de coopération	Dès 2026	- Equipes de terrain + communes - Volontaires service civique - Familles	0	A mettre en place durant la période de la CTSF

FICHE ACTION 6.4 - DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF AFIN DE PROPOSER UN CHOIX AUX FAMILLES ENTRE L'ACCUEIL INDIVIDUEL ET L'ACCUEIL COLLECTIF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-DC2025022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Un taux de couverture global plus élevé
- Une plus grande variété d'offre adaptée proposée aux familles
- Une offre accessible pour les familles les plus précaires

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de retours au questionnaire complets					
Nombre d'enfants en liste d'attente pour un mode d'accueil					
Nombre d'EAJE sur le territoire					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 6.5 - PROPOSER UNE RÉPONSE AUX BESOINS ATYPIQUES EN REINTERROGEANT LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL / PROFESSIONNELS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 1 :

- **Permettre aux familles d'avoir accès au mode de garde de leur choix**
- **Adapter l'offre petite enfance aux évolutions socio-démographiques**

Diagnostic initial :

- Un taux d'activité des parents élevé (66% des familles avec enfant de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent), impliquant plus de besoins en modes de garde et des besoins atypiques, notamment en termes de plages horaires élargies
- Des structures d'accueil qui ne sont pas toutes ouvertes 5 jours sur 5

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Réviser les jours et heures d'ouverture des crèches de l'agglo du Pays de Dreux	Chargé de Coopération	Dès 2025	Equipe EJF + COM	RH	A mettre en place durant toute la période de la CTSF
2. Envisager des passerelles entre les différents modes de garde pour un meilleur parcours de l'enfant accueilli en horaires atypiques	Chargé de coopération	Dès 2025		Coût d'édition et de diffusion des supports de communication et des questionnaires :	A mettre en place durant toute la période de la CTSF
3. Modéliser les options pour répondre aux besoins atypiques en réalisant une étude d'opportunité : • Redéfinir les conditions et amplitudes d'ouverture des structures collectives EAJE • Mettre en place un diagnostic des besoins atypiques par le biais d'enquêtes sectorisées (horaires, calendrier d'ouvertures, profil enfant SDH…)	Chargé de coopération	Dès 2026		Licence du logiciel SPHINX (x 2 minimum) : cf. action 6.2	A mettre en place durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 6.5 - PROPOSER UNE RÉPONSE AUX BESOINS ATYPIQUES EN REINTERROGEANT LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL / PROFESSIONNELS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Des solutions de garde adaptées aux besoins des familles sur le territoire y compris celles ayant des horaires atypiques
- Une insertion professionnelle plus facilitée

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Suivi des taux d'occupation des EAJE d'expérimentation					
Nombre d'enfants accueillis en horaires atypiques (tous modes de garde confondus)					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Les questions évaluatives ci-dessous ont vocation à guider l'évaluation de la CTSF du Pays de Dreux. Elles seront traitées tout au long du processus d'évaluation défini en annexe 4 du présent document.

QUESTIONS ÉVALUATIVES :

1. Dans quelle mesure l'offre d'accueil s'est elle développée sur le territoire tout en prenant en compte les souhaits et besoins des familles ?
2. La CTSF a-t-elle permis une meilleure prise en compte des besoins atypiques et spécifiques (horaires, handicap) ?
3. Le maillage et la diversité de l'offre petite enfance se sont-ils améliorés ?

Indicateurs d'évaluation :

1. Dans quelle mesure l'offre d'accueil s'est elle développée sur le territoire tout en prenant en compte les souhaits et besoins des familles ?

- Taux de réponses des familles aux diverses enquêtes diffusées pour appréhender au mieux leurs besoins
- Satisfaction des familles et impact sur leur qualité de vie
- Nombre d'enfants en liste d'attente pour un mode d'accueil

2. La CTSF a-t-elle permis une meilleure prise en compte des besoins atypiques et spécifiques (horaires, handicap) ?

- Impact sur les inscriptions dans les structures
- Satisfaction des familles ayant un enfant en situation de handicap (prise en charge, accompagnement, répit, fluidité du parcours, etc)
- Qualité de l'accueil des enfants répondant aux besoins atypiques (moins de ruptures dans le parcours de l'enfant, efficience des conditions horaires de travail, etc)

3. Le maillage et la diversité de l'offre petite enfance se sont-ils améliorés ?

- Amélioration de la couverture territoriale
- Diversification de l'offre (d'une offre majoritairement individuelle à un meilleur équilibre entre offre individuelle et offre collective)
- Retour des partenaires sur la coordination et l'organisation du SPPE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



SEGMENT ENFANCE

AMBITION : POURSUIVRE LA STRUCTURATION D'UNE OFFRE DE QUALITÉ SATISFAISANTE POUR TOUS (ENFANTS, PARENTS, PROFESSIONNELS)

Orientation 1 : Développer des services de loisirs de proximité, de qualité et accessibles à tous

Orientation 2 : Renforcer la continuité éducative enfance / jeunesse par le développement d'actions passerelles

Orientation 3 : Impliquer les parents dans la vie des ALSH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

SOMMAIRE DES ACTIONS – SEGMENT ENFANCE

FICHE ACTION 7.1 - PROPOSER DES PROJETS DE LOISIRS ET D'EDUCATION ADAPTÉS AUX 6-12 ANS

FICHE ACTION 7.2 - CRÉER UN RÉSEAU DES ACTEURS DE L'ENFANCE

FICHE ACTION 7.3 - PÉRENNISER ET DÉVELOPPER LES COLOS APPRENANTES POUR LES 3-12 ANS SUR LES VACANCES SCOLAIRES

FICHE ACTION 7.4 - RÉPONDRE AUX OPPORTUNITÉS DE CRÉATION ET/OU DE RÉORGANISATION DE STRUCTURES D'ACCUEIL 6-12 ANS SUR LE TERRITOIRE

FICHE ACTION 7.5 - HARMONISER LES PRATIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DES ALSH DU TERRITOIRE, AFIN DE GARANTIR UNE RÉPONSE ÉQUITABLE À TOUTES LES FAMILLES

FICHE ACTION 7.6 - METTRE EN PLACE DES ACTIONS FACILITANT LA FIDÉLISATION DES 11-12 ANS DANS LES ALSH ENFANCE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 7.1 - PROPOSER DES PROJETS DE LOISIRS ET D'EDUCATION ADAPTES AUX 6-12 ANS

Orientations :

- **Assurer un accueil périscolaire et extra scolaire de qualité accessible à toutes les familles**
- **Favoriser l'éveil éducatif, culturel et sportif des enfants**

Diagnostic initial :

- Besoin d'un mode d'accueil pertinent et adapté
- Un enjeu autour de la lutte contre l'échec scolaire et les apprentissages

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Engager un travail de renforcement des accueils périscolaires : mise en place d'ateliers éducatifs (sciences, numérique, art, sport) • Développement d'espaces de soutien à la scolarité et d'accompagnement éducatif • Accessibilité renforcée pour les enfants en situation de handicap ou issus de familles en précarité	Chargée de coopération	Débuté depuis 2018	Les équipes de direction ALSH et des animateurs référents + Etablissements scolaires + DASEN + SDJES + CAF	0	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
2. Coordonner les actions éducatives entre les écoles, acteurs du périscolaire et familles. • Développer une approche éducative partagée et cohérente • Renforcer la coéducation et l'implication des parents	Chargée de coopération	Débuté depuis 2018	Les équipes de direction ALSH et des animateurs référents + Etablissements scolaires + DASEN + SDJES + CAF	0	Mettre en place durant toute la période de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 7.1 suite PROPOSER DES PROJETS DE LOISIRS ET D'EDUCATION ADAPTES AUX LES 6-12 ANS

Orientations :

- **Assurer un accueil périscolaire et extra scolaire de qualité accessible à toutes les familles**
- **Favoriser l'éveil éducatif, culturel et sportif des enfants**

Diagnostic initial :

- Besoin d'un mode d'accueil pertinent et adapté
- Un enjeu autour de la lutte contre l'échec scolaire et les apprentissages

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
3. Permettre à chaque enfant d'accéder à des loisirs éducatifs de qualité. • Organisation de sorties éducatives et culturelles (musées, spectacles, nature). • Développement d'activités inclusives pour les enfants en situation de handicap.	Chargée de coopération	Débuté depuis 2018	Les équipes de direction ALSH et des animateurs référents + Services de l'Etat + DASEN + SDJES + CAF + direction de la culture de l'Agglo et les communes	0	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
4. Déployer des Séjours et Stages Apprenants: Offrir des temps éducatifs renforcés pendant les vacances. • Lutter contre la rupture éducative et prévenir le décrochage scolaire. • Favoriser la mixité sociale à travers des séjours accessibles à tous.	Chargée de coopération	Débuté depuis 2018	Les équipes de direction ALSH et des animateurs référents + Services de l'Etat + DASEN + SDJES + CAF	78 100/an	A poursuivre durant toute la période de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 7.1 - PROPOSER DES PROJETS DE LOISIRS ET D'EDUCATION ADAPTES AUX 6-12 ANS

Résultats visés :

- Favoriser l'éveil éducatif, culturel et sportif des enfants
- Favoriser la mixité sociale à travers des séjours accessibles à tous
- Sensibiliser les enfants à la citoyenneté, l'environnement et la diversité culturelle

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Taux d'occupation des structures					
Nombre et diversité d'activités proposées					
Evolution du taux d'activités inclusives					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Acte rendu exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 7.2 - CRÉER UN RÉSEAU DES ACTEURS DE L'ENFANCE

Orientation 2 :

- **Renforcer la continuité éducative enfance / jeunesse**

Diagnostic initial :

- Une offre étoffée en matière de loisirs pour les tranches 3-11 ans
- Un enjeu autour de la transversalité, entre les segments (notamment petite crèche vers ALSH et CM2 vers jeunesse) et entre les différentes démarches (ex. PEDT)

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Renforcer les liens avec l'Education Nationale (ex. présence dans les conseils d'école)	Chargée de coopération	Débuté depuis 2018	Les équipes de direction ALSH et des animateurs référents	0	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
2. Développer des projets inter-centres et inter-structures pour renforcer l'interconnaissance professionnelle (en interne et en externe)	Chargée de coopération	Débuté depuis 2018	Mobilisation des directions et équipes ALSH	En fonction du projet	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
3. Recenser les partenaires de proximité pour créer le réseau des acteurs de l'Enfance (associations, APE, médiathèque, EHPAD, etc.) - Création des outils (liste des participants, calendrier, échéancier des réunions de réseau, thématique de partenariat à définir)…	Chargée de coopération	Dès 2026	Les équipes de direction ALSH et des animateurs référents	0	Mettre en place durant toute la période de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Acte rendu exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 7.2 - CRÉER UN RÉSEAU DES ACTEURS DE L'ENFANCE

Résultats visés :

- Une meilleure interconnaissance professionnelle permettant de :
 - Coordonner les actions éducatives entre les écoles, acteurs du périscolaire et familles.
 - Développer une approche éducative partagée et cohérente.
- Une montée en qualité des accueils et activités de loisirs

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Récurrence des rencontres du réseau					
Nombre de partenaires participant aux réunions du réseau					
Actions mises en œuvre dans le cadre du réseau					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 7.3 - PÉRENNISER ET DÉVELOPPER LES COLOS APPRENANTES POUR LES 3-12 ANS SUR LES VACANCES SCOLAIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200041225-20250318-[illegible]-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations :

- **Réduire les inégalités éducatives**
- **Renforcer l'accès à la culture et au savoir**
- **Favoriser l'épanouissement personnel et l'autonomie de l'enfant**

Diagnostic initial :

- Des besoins d'accompagnement à la scolarité constatés chez plusieurs enfants
- Besoin de soutien à la scolarité avec des méthodes complémentaires à l'école

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Organiser des colos apprenantes de 5 jours et 4 nuits minimum basés sur la mixité rurale + QPV	Chargé de coopération	Mis en place depuis 2018	Equipe d'animation + Direction EJF	Financement CAF + Etat + Agglomération du Pays de Dreux	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
2. Organiser des séjours accessoires pour les 3-10 ans en premier départ et de proximité	Chargé de coopération	Mis en place depuis 2018	Equipe d'animation + Direction EJF	Financement CAF + Etat + Agglomération du Pays de Dreux	A poursuivre durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 7.3 - PÉRENNISER ET DÉVELOPPER LES COLOS APPRENANTES POUR LES 3-12 ANS SUR LES VACANCES SCOLAIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
[illegible]
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Développer un cadre éducatif sécurisé et structurant, complémentaire à l'école
- Offrir des temps éducatifs renforcés pendant les vacances
- Lutter contre la rupture éducative et prévenir le décrochage scolaire

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- XX

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre annuel de colos apprenantes					
Nombre d'enfants issus du milieu rural / Nombre d'enfants issus des QPV					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- XX

FICHE ACTION 7.4 - RÉPONDRE AUX OPPORTUNITÉS DE CRÉATION ET/OU DE RÉORGANISATION DE STRUCTURES D'ACCUEIL 6-12 ANS SUR LE TERRITOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 1 :

- **Développer des services de loisirs de proximité, de qualité et accessibles à tous**

Diagnostic initial :

- Des besoins observés autour de l'accès aux loisirs sur l'agglomération : des communes excentrées et une desserte des transports en commun irrégulière créant des disparités en termes d'accessibilité à l'offre
- Besoin de cadrer juridiquement les contractualisations en cours (ASC Mézières)
- Répondre aux demandes de transferts de compétence de certaines communes
- Besoin d'outils d'aide à la décision pour certaines communes

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Dans un premier temps, s'appuyer sur l'étude portant sur l'exercice de la compétence EJF, et ses modes de gestions.	Direction EJF	Démarrage de l'étude mars 2025	Cabinet d'étude + Chargés de coopération + communes + juridique + finances+ SDJES + CAF + RH	80 000e	En cours. A poursuivre durant toute la période de la CTSF
2. Recenser les besoins par rapport à la cartographie existante (point d'arrêt de bus, les lignes de bus, les navettes, les structures existantes, bâtiment disponible…) et faire le lien avec l'action 4.1 (transversalité transport).	Direction EJF	Dès 2026	Chargés de coopération + Direction transport et bâtis Agglo + RH + Finances + Communes + Associations	Attente résultats de l'étude de l'exercice et du périmètre de la compétence	A mettre en place durant la période de la CTSF et après les résultats de l'étude.

FICHE ACTION 7.4 - RÉPONDRE AUX OPPORTUNITÉS DE CRÉATION ET/OU DE RÉORGANISATION DE STRUCTURES D'ACCUEIL 6-12 ANS SUR LE TERRITOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Une offre de proximité accessible en moins de 15 minutes à tous les habitants du territoire assurant un maillage territorial

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de communes couvertes par une structure d'accueil (rayonnement des ALSH)					
Nombre d'actions de mobilité mises en œuvre pour faciliter l'accès aux ALSH					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 7.5 - HARMONISER LES PRATIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DES ALSH DU TERRITOIRE, AFIN DE GARANTIR UNE RÉPONSE ÉQUITABLE À TOUTES LES FAMILLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200042677-20250318-DEL20250318-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 1 :

- **Développer des services de loisirs de proximité, de qualité et accessibles à tous**

Diagnostic initial :

- De nombreux accueils périscolaires et extrascolaires sur le territoire et une harmonisation tarifaire récente des accueils périscolaires et extrascolaires pour les structures gérées en régie par l'Agglo
- Une variété des systèmes de gestion du périscolaire / extrascolaire et des différences de tarifs pour les familles en fonction du modèle de gestion et de la collectivité détentrice de la compétence

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Harmoniser les pratiques des ALSH	Chargé de coopération	A débuté en 2022	• Equipes de direction ALSH, Pep28, DSP, communes ayant gardés leurs compétences	0	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
2. Pérenniser l'accueil des enfants en situation de handicap	Chargé de coopération	A débuté en 2018	• Travail en collaboration avec le pôle famille, les CAF 27 et 28, pôle ressource et handicap + autres partenaires + renfort de personnel pour les enfants en situation d'handicap	En fonction du besoin	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
3. Etudier la pertinence sur l'ouverture et la fermeture des structures selon les périodes afin de répondre aux besoins des familles (hiver, noël, été)	Chargé de coopération	A partir de 2026	• Equipes de directions ALSH + RH + Finances	En fonction du besoin	A mettre en place durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 7.5 - HARMONISER LES PRATIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DES ALSH DU TERRITOIRE, AFIN DE GARANTIR UNE RÉPONSE ÉQUITABLE À TOUTES LES FAMILLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Des conditions d'accueils au plus proche des besoins des parents et des enfants
- Des conditions d'accueil satisfaisantes pour les familles et les professionnels
- Le développement d'une approche éducative partagée et cohérente

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'ALSH s'étant engagés dans un processus d'harmonisation des fonctionnements					
Taux de fréquentation des structures durant les périodes d'expérimentation (tâche 3)					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 7.6 - METTRE EN PLACE DES ACTIONS FACILITANT LA FIDÉLISATION DES 11-12 ANS DANS LES ALSH ENFANCE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 2 :

- **Renforcer la continuité éducative enfance / jeunesse par le développement d'actions passerelles**

Diagnostic initial :

- De nombreux accueils périscolaires et extrascolaires sur le territoire
- Un enjeu autour de la transversalité entre les segments (notamment petite crèche vers ALSH et CM2 vers jeunesse) : des jeunes de 11-12 ans que les services perdent de vue à leur entrée au collège

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Créer des actions passerelle entre les ALSH enfance et les ALSH ADOS. Développer des activités innovantes et "exclusives" pour les préados • Escape game géant avec une histoire immersive. • Ateliers numériques (coding, création de jeux vidéo, réalité virtuelle). • Sports alternatifs (Parkour, Ultimate frisbee, Bubble foot, Slackline). • Projets artistiques collectifs (Street art, vidéo, danse urbaine).	Chargé de coopération	Dès 2025	- Les équipes ALSH (enfance + ados)	0	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
2. Intervenir dans les collèges de secteur pour être identifié (autour du sport, des jeux, etc.) et faire une présentation de l'offre ado pour donner envie aux jeunes de venir aux actions	Chargé de coopération	Dès 2025	Directeur ALSH et ados référents	0	A poursuivre durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 7.6 suite - METTRE EN PLACE DES ACTIONS FACILITANT LA FIDÉLISATION DES 11-12 ANS DANS LES ALSH ENFANCE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 2 :

- **Renforcer la continuité éducative enfance / jeunesse par le développement d'actions passerelles**

Diagnostic initial :

- De nombreux accueils périscolaires et extrascolaires sur le territoire
- Un enjeu autour de la transversalité entre les segments (notamment petite crèche vers ALSH et CM2 vers jeunesse) : des jeunes de 11-12 ans que les services perdent de vue à leur entrée au collège

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
3. Favoriser la cohésion avec des temps de rencontre spécifiques (Créer un sentiment d'appartenance qui donne envie de revenir.) Actions : • Soirées pré-ados avec animations spécifiques (soirée jeux de société géants, karaoké, quiz interactif). • Parrainage des nouveaux arrivants : les habitués accompagnent les nouveaux pour faciliter leur intégration	Chargé de coopération	Dès 2025	- Les équipes ALSH (enfance + ados)	Budget transport à renforcer.	Mettre en place durant toute la période de la CTSF
4. Rendre les temps d'accueil plus flexibles pour cette tranche d'âge, en s'adaptant à leurs besoins et en favorisant leur accessibilité grâce au transport. - Enquête pour identifier les besoins en termes d'accueil pour cette tranche d'âge (ouverture et horaire d'accueil)	Chargé de coopération	Dès 2026	Equipes ALSH (ados + enfance).	Transport	Mettre en place durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 7.6 - METTRE EN PLACE DES ACTIONS FACILITANT LA FIDÉLISATION DES 11-12 ANS DANS LES ALSH ENFANCE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Un plus grand nombre d'adhésion d'adolescents dans les structures qui leur sont dédiées
- Une meilleure fidélisation des jeunes tout au long de leur parcours

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'actions passerelles enfance-adolescence réalisées					
Evolution du nombre d'adolescents participant aux actions dédiées					
Nombre d'interventions en partenariat avec les collèges du secteur					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Les questions évaluatives ci-dessous ont vocation à guider l'évaluation de la CTSF du Pays de Dreux. Elles seront traitées tout au long du processus d'évaluation défini en annexe 4 du présent document. Il convient également de s'appuyer sur les outils d'évaluation du PEDT et de la cité éducative.

QUESTIONS ÉVALUATIVES :

1. Les familles bénéficient-elles toutes d'un égal accès à l'offre de loisirs sur le territoire ?
2. Dans quelle mesure la continuité éducative s'est-elle développée sur le territoire ? La qualité d'accueil a-t-elle été renforcée ?
3. Les parents sont-ils plus ou moins impliqués dans la vie des structures qu'en 2024 ?

Indicateurs d'évaluation :

1. Les familles bénéficient-elles toutes d'un égal accès à l'offre de loisirs sur le territoire ?

- Amélioration de la couverture territoriale
- Amélioration de l'accessibilité des services
- Evolution du nombre d'enfants inscrits
- Impact sur l'équilibre travail-vie familiale

2. Dans quelle mesure la continuité éducative s'est-elle développée sur le territoire ? La qualité d'accueil a-t-elle été renforcée ?

- Progression des compétences observées chez le personnel
- Impact sur les apprentissages et le bien-être des enfants
- Implication et mobilisation des partenaires éducatifs
- Impact sur la coordination des actions éducatives

3. Les parents sont-ils plus ou moins impliqués dans la vie des structures qu'en 2024 ?

- Evolution du nombre de familles participantes aux événements
- Renforcement de la coéducation avec les parents
- Evolution des interactions parents-enfants
- Impact sur l'équilibre travail-vie familiale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



SEGMENT ADOLESCENCE 12-15 ANS

AMBITION : RÉORGANISER L'OFFRE SPÉCIFIQUE À DESTINATION DES ADOLESCENTS

Orientation 1 : Veiller à adapter en continu l'offre aux besoins du public adolescent

Orientation 2 : Permettre aux adolescents de s'investir dans la vie locale

Orientation 3 : Améliorer la couverture pour que tous les adolescents aient accès à une offre adaptée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

SOMMAIRE DES ACTIONS – SEGMENT ADOLESCENCE 12-15 ANS

FICHE ACTION 8.1 - ADAPTER LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES 12-15 ANS

FICHE ACTION 8.2 - DÉVELOPPER DES PROJETS PARTICIPATIFS POUR RENDRE ACTEURS LES 12-15 ans

FICHE ACTION 8.3 - DÉVELOPPER DES PROJETS DE PREVENTION SANTE CHEZ LES 12-15 ans

FICHE ACTION 8.4 - RENFORCER LA VISIBILITÉ DE L'OFFRE ADOLESCENCE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 8.1 - ADAPTER LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES 12-15 ANS

Orientations 1 et 3 :

- **Veiller à adapter en continu l'offre aux besoins du public adolescent**
- **Améliorer la couverture pour que tous les adolescents aient accès à une offre adaptée**

Diagnostic initial :

- Le public adolescent, un public complexe à mobiliser et des attentes spécifiques et mouvantes, impliquant la nécessité d'une offre bien adaptée à leurs besoins et qui se réinvente régulièrement
- Le jeune de 11 à 15 ans souhaite un cadre et un lieu d'accueil avec des horaires. Les structures actuelles s'adaptent aux souhaits des adolescents, en leur laissant la liberté de faire et de proposer des activités
- Une offre à destination des adolescents hétérogène sur le territoire et une difficulté de mobilité pour les adolescents des zones rurales

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Étudier les opportunités de développement de l'offre adolescence, selon les : - Volontés politiques des communes - Lieux disponibles sur le territoire (pour une nouvelle implantation de structures ou pour le développement d'actions de proximité)	Chargé de coopération	Dès 2026	Communes + acteurs de l'adolescences +cabinet d'étude de transfert des compétences		A Mettre en place durant toute la période de la CTSF
2. Revoir les jours et périodes d'ouverture sur chaque accueil existant (+ horaires = collège, club de sport, lycée)	Chargé de coopération	Dès 2027	Mobilisation des directions ALSH ados + IJ		A Mettre en place durant toute la période de la CTSF
3. Requestionner le format et le coût de la cotisation pour l'offre adolescence	Chargé de coopération	Dès 2026	Mobilisation des directions ALSH ados		A Mettre en place durant toute la période de la CTSF
4. Diversifier les offres d'animation, tout en travaillant avec le segment enfance pour un parcours cohérent et progressif	Chargé de coopération	Dès 2025	Mobilisation des animateurs + Directions ALSH ados et enfance		A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 8.1 - ADAPTER LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES 12-15 ANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Une meilleure couverture du territoire en matière d'offre adolescence > des jeunes plus nombreux à fréquenter les structures
- Une offre qui s'adapte en permanence au public cible : adapter les activités aux centres d'intérêts des adolescents (sport, numérique, culture, engagement citoyen)
- Un cadre sécurisant et attractif pour favoriser l'engagement et la régularité des jeunes

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de communes couvertes par l'offre adolescence (implantation de structures, solutions de mobilité et/ou actions de proximité)					
Nombre de structures adolescence dont le règlement intérieur a été réadapté					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 8.2 - DÉVELOPPER DES PROJETS PARTICIPATIFS POUR RENDRE ACTEURS LES 12-15 ANS

Orientation 2 :
- **Permettre aux adolescents de s'investir dans la vie locale**

Diagnostic initial :
- Des jeunes adolescents plutôt consommateurs de loisirs qu'acteurs de leur vie sociale
- Des jeunes adolescents très accrochés à leur smartphone et de plus en plus sédentaires
- Repli identitaire et isolement
- Problème de sédentarité et d'obésité

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Renforcer la participation des jeunes dans le cadre de l'appel à projet APPA porté par la CAF	Chargé de coopération	Déjà mis en place depuis 2018	Equipe animation ADOS du territoire + IJ + CAF	5000e/an	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
2. Développer dans les accueils ADOS le dispositif « la nuit des ADOS ». Soirées encadrées avec des débats, du sport, de la musique, des discussions libres avec les animateurs	Chargé de coopération	Déjà mis en place depuis 2018	Equipe animation ADOS du territoire + IJ + CAF	1500e/ an	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
3. Développer les départs en vacances (séjours + colos apprenantes)	Chargé de coopération	Déjà mis en place depuis la première CTSF	Equipe animation ADOS du territoire + IJ	1500e/ an	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
4. Créer un café citoyen ou rencontre trimestrielle avec les jeunes (espace de dialogue régulier sur les projets en cours ou sur de nouvelles propositions)	Chargés de coopération	Dès 2025	Information jeunesse + acteurs de la jeunesse du territoire	0	A mettre en place tout au long de la CSTF
5. Organiser un Festival jeunes citoyens avec le secteur jeunesse pour créer la passerelle	Chargé de coopération	Dès 2026	Equipe animation ADOS du territoire + IJ + CAF	10 000€ tous les 2 ans	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF
6. Mettre en place un conseil communautaire de jeunes	Chargé de coopération	Dès 2027	Equipe animation ADOS du territoire + IJ	1500e/ an	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 8.2 - DÉVELOPPER DES PROJETS PARTICIPATIFS POUR RENDRE ACTEURS LES 12-15 ANS

Résultats visés :

- Une démarche d'autonomisation des jeunes VS une démarche de consommation
- La réduction des freins à la participation (coût, accès, représentation)
- Le développement d'espaces d'expression et de concertation pour renforcer leur sentiment d'appartenance.

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'événements où les jeunes sont mobilisés / pleinement parties prenantes					
Nombre de jeunes touchés par au moins 1 action (conseil communautaire, séjours, ALSH ados, etc)					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 8.3 - DÉVELOPPER DES PROJETS DE PREVENTION SANTE CHEZ LES 12-15 ANS

Orientations :

- **Sensibiliser aux enjeux de la santé mentale**

Diagnostic initial :

- Repli et isolement
- Posture parfois violente
- Tentative de suicide et expression de mal-être

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
Prévention et accompagnement en santé mentale: 1. Sensibiliser aux enjeux de la santé mentale, offrir un accompagnement adapté. • Ateliers sur la gestion du stress et des émotions : techniques de relaxation, sophrologie, méditation, théâtre d'impro. • Groupes de parole sur le harcèlement et la confiance en soi	Chargé de coopération	Mis en place depuis 2018 sur secteur Ezy sur Eure et Châteauneuf et autres structures ados du territoire	Equipe animation ADOS du territoire + IJ + Associations + Services en charge de la prévention santé + MDA + Education Nationale + Services civiques	1000e/ an	A poursuivre durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 8.3 suite - DÉVELOPPER DES PROJETS DE PREVENTION SANTE CHEZ LES 12-15 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations :

- **Prévenir les consommations à risque et encourager des comportements responsables**

Diagnostic initial :

- Problème d'addictions chez les jeunes
- Banalisation de certains comportements

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
Sensibilisation aux addictions (tabac, alcool, drogues, écrans, réseaux sociaux) 2. Prévenir les consommations à risque et encourager des comportements responsables. • Ateliers de sensibilisation en milieu scolaire et extrascolaire : débats, jeux interactifs sur les effets des substances psychoactives. • Challenge "Détox numérique" : réduction du temps d'écran, promotion d'activités alternatives (sport, culture, engagement citoyen).	Chargé de coopération	Mis en place depuis 2018 sur secteur Ezy sur Eure et Châteauneuf et autres structures ados du territoire	Equipe animation ADOS du territoire + IJ + Associations + Services en charge de la prévention santé + MDA + Education Nationale + Services civiques	0	A poursuivre durant toute la période de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 8.3 suite - DÉVELOPPER DES PROJETS DE PREVENTION SANTE CHEZ LES 12-15 ans

Orientations :

- **Prévenir les conduites addictives chez les adolescents**

Diagnostic initial :

La consommation de protoxyde d'azote (gaz hilarant), Guézilan (mélange de codéine et de soda), Peuf (consommation de kétamine ou de protoxyde d'azote en inhalation) et autres substances psychoactives connaît une recrudescence chez les adolescents. Ces pratiques, souvent popularisées via les réseaux sociaux, sont perçues comme ludiques et inoffensives alors qu'elles présentent des risques neurologiques, cardiaques, respiratoires et psychiatriques majeurs.

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
Prévoir des sensibilisations des jeunes en périscolaire et extrascolaire Interventions interactives par des professionnels de santé et de prévention : • Explication des effets immédiats et des risques à long terme (troubles de la mémoire, perte de conscience, paralysies, troubles cardiaques…). • Décryptage des fausses croyances ("c'est légal donc sans danger", "ce n'est qu'un jeu", "tout le monde en prend"). • Impact des réseaux sociaux et du marketing qui banalisent ces consommations.	Chargé de coopération	Dès 2026	Equipe animation ADOS du territoire + IJ + Associations + Services en charge de la prévention santé + MDA + Education Nationale	1500e/ an	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 8.3 suite - DÉVELOPPER DES PROJETS DE PREVENTION SANTE CHEZ LES 12-15 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations :

- **Informer et prévenir les risques liés à la sexualité aux relations amoureuses et aux IST**

Diagnostic initial :

- Impact des réseaux sociaux sur la perception de la sexualité (pornographie, normes irréalistes, injonctions au consentement, diffusion de fausses croyances sur la contraception)

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
3. Informer et prévenir les risques liés à la sexualité, aux relations amoureuses et aux IST. • Interventions sur la contraception et les IST dans les établissements scolaires et CENTRES ados en lien avec des professionnels de santé. • Mise en place de distributeurs gratuits de préservatifs dans les lieux fréquentés par les jeunes (ALSH ados et IJ). • Ateliers “Consentement et respect dans les relations” en partenariat avec des associations spécialisées.	Chargé de coopération	Dès 2026	Equipe animation ADOS du territoire + IJ + Associations + Services en charge de la prévention santé + MDA + Education Nationale + Services civiques	0	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 8.3 suite - DÉVELOPPER DES PROJETS DE PREVENTION SANTE CHEZ LES 12-15 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations :

- **Encourager une alimentation saine et l'activité physique**

Diagnostic initial :

- Problème d'obésité observé par les familles et les professionnels
- Pratique sportive de plus en plus réduite

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
4. Encourager une alimentation saine et la pratique sportive. • Ateliers cuisine et sensibilisation à l'équilibre alimentaire dans les centres de loisirs et établissements scolaires. • Challenge "30 jours de sport" : inciter les jeunes à pratiquer une activité physique régulière avec des récompenses et partenariats locaux.	Chargé de coopération	Mis en place depuis 2018 sur secteur Ezy sur Eure et Châteauneuf et autres structures ados du territoire	Equipe animation ADOS du territoire + IJ + Associations + Services en charge de la prévention santé + MDA + Education Nationale + Services civiques	1500e/ an	A poursuivre durant toute la période de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 8.3 suite - DÉVELOPPER DES PROJETS DE PREVENTION SANTE CHEZ LES 12-15 ans

Orientations :

- **Prévenir des comportements à risque et des violences**

Diagnostic initial :

- Problème d'addiction chez les jeunes
- Banalisation de certains comportements

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
5. Prévention des comportements à risque et des violences • Sensibiliser et prévenir les comportements dangereux. • Mises en situation et escape game sur les violences sexistes et sexuelles. • Mise en place de "Parcours Sécurité" dans les collèges et lycées avec la police, les pompiers et des associations spécialisées.	Chargé de coopération	Mis en place depuis 2018 sur secteur Ezy sur Eure et Châteauneuf et autres structures ados du territoire	Equipe animation ADOS du territoire + IJ + Associations + Services en charge de la prévention santé + MDA + Education Nationale + Services civiques	1500e/ an	A poursuivre durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 8.3 suite - DÉVELOPPER DES PROJETS DE PREVENTION SANTE CHEZ LES 12-15 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations :

- **Sensibiliser sur les écrans, cyberviolences et fake news**

Diagnostic initial :

- Des jeunes adolescents très accroché à leur smartphone et de plus en plus sédentaire

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
• Sensibiliser les adolescents aux dangers de l'hyperconnexion (impact sur le sommeil, la concentration, la santé mentale). • Prévenir les risques liés aux cyberharcèlement, revenge porn, cyberprédation et discours de haine. • Développer l'esprit critique face aux fake news et aux manipulations en ligne. • Promouvoir un usage responsable et équilibré du numérique.	Chargé de coopération	Mis en place depuis 2018 sur secteur Ezy sur Eure et Châteauneuf et autres structures ados du territoire	Equipe animation ADOS du territoire + IJ	1500e/ an	A poursuivre durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 8.3 suite - DÉVELOPPER DES PROJETS DE PREVENTION SANTE CHEZ LES 12-15 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations :

- **Sensibiliser aux cyberviolences et à la protection en ligne**

Diagnostic initial :

- Des jeunes adolescents très accroché à leur smartphone et de plus en plus sédentaire
- Repli identitaire et isolement
- Problème de cyber harcèlement

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
• Escape game “Mission Anti-Cyberharcèlement” : jeu immersif où les jeunes doivent identifier les signaux d’alerte et trouver des solutions face à des cas concrets de harcèlement en ligne. • Ateliers “Bien vivre avec les réseaux sociaux” : • Repérer et signaler le cyberharcèlement. • Sécuriser ses comptes et protéger ses données personnelles. • Gérer son image numérique et e-réputation.	Chargé de coopération	Dès 2026	Equipe animation ADOS du territoire + IJ + Associations + Services en charge de la prévention santé + MDA + Education Nationale + Services civiques	1500e/ an	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Un accompagnement des jeunes en prévention et non en curatif
- Des jeunes sensibilisés aux risques et une amélioration de l'information des jeunes et des familles sur les dispositifs existants (loisirs, accompagnement, prévention)
- Une dynamique de mixité et de vivre ensemble renforcée

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Taux de participation des jeunes aux actions de prévention santé					
Récurrence des actions de prévention santé					
Diversité des lieux où ont lieu les actions de prévention santé					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 8.4 - RENFORCER LA VISIBILITÉ DE L'OFFRE ADOLESCENCE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-2025031922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 3 :

- **Améliorer la couverture pour que tous les adolescents aient accès à une offre adaptée**

Diagnostic initial :

- La présence de plusieurs accueils et centres de loisirs ouverts aux adolescents sur le territoire
- Un déficit de connaissance de l'offre de la part des familles et des jeunes mis en avant par les enquêtes réalisées au printemps 2024 : 78% des jeunes ont indiqué ne pas connaître l'offre existante sur l'agglomération

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Assurer une présence dans les établissements scolaires	Chargé de coopération	Mis en place sur le secteur Ezy sur Eure et Châteauneuf depuis 2018	Mobilisation des acteurs du segment ados + l'Education Nationale + DASEN + IJ + Coordinateur de la Cité éducative	0	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
2. Cartographier les lieux d'accueil et les offres d'animation pour les jeunes sur le territoire et en assurer la communication	Chargé de coopération	Déjà mis en place depuis 2022	Mobilisation des acteurs du segment ados + IJ + COM	0	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
3. S'appuyer sur les dispositifs existants pour travailler avec l'Education Nationale (Cité éducative, PEDT) et avec les équipes d'animation de proximité	Chargé de coopération	Dès 2025	Mobilisation des acteurs du segment ados + l'Education Nationale + DASEN + IJ + Coordinateur de la Cité éducative	0	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF
4. Utiliser Pronote comme outil de communication des actions mises en place en direction des ADOS	Chargé de coopération	Dès 2025	Mobilisation des acteurs du segment ados + l'Education Nationale + DASEN + IJ + Coordinateur de la Cité éducative	0	A poursuivre durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 8.4 - RENFORCER LA VISIBILITÉ DE L'OFFRE ADOLESCENCE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
[illegible]
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Un meilleur recours à l'offre par les adolescents
- Des liens avec l'Education Nationale améliorés

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'interventions dans les établissements scolaires					
Nombre d'informations relayées auprès des établissements scolaires					
Canaux de diffusion mobilisés dans les établissements scolaires					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Les questions évaluatives ci-dessous ont vocation à guider l'évaluation de la CTSF du Pays de Dreux. Elles seront traitées tout au long du processus d'évaluation défini en annexe 4 du présent document.

QUESTIONS ÉVALUATIVES :

1. L'offre à destination des adolescents s'est-elle renouvelée pendant la CTSF ? En quoi la couverture du territoire s'est-elle améliorée ?
2. Dans quelle mesure les besoins du public adolescent ont-ils été pris en compte dans le développement de l'offre qui leur est destinée ?
3. Des moyens ont-ils été mis en oeuvre pour que les adolescents prennent part à la vie locale ?

Indicateurs d'évaluation :

1. L'offre à destination des adolescents s'est-elle renouvelée pendant la CTSF ? En quoi la couverture du territoire s'est-elle améliorée ?

- Amélioration de la couverture territoriale de l'offre adolescence
- Satisfaction des communes / des élus quant au déploiement de l'offre adolescence
- Perception des jeunes et des familles sur l'accessibilité et la clarté de l'offre (enquêtes, focus groupes)

2. Dans quelle mesure les besoins du public adolescent ont-ils été pris en compte dans le développement de l'offre qui leur est destinée ?

- Évolution du taux de réinscription et de fidélisation des jeunes.
- Satisfaction des jeunes quant à l'adéquation des activités avec leurs attentes

3. Des moyens ont-ils été mis en oeuvre pour que les adolescents prennent part à la vie locale ?

- Engagement des jeunes dans la co-construction des actions (participation aux comités, propositions d'initiatives)
- Motivation des jeunes à s'engager (témoignages, auto-évaluations).
- Amélioration du lien social et du sentiment d'appartenance aux structures d'accueil

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



SEGMENT JEUNESSE

16-25 ans

AMBITION : PROPOSER UNE OFFRE INNOVANTE POUR NOS JEUNES

Orientation 1 : Développer une offre jeunesse attractive en soutenant l'implication et l'engagement des jeunes

Orientation 2 : Accompagner les jeunes dans leur parcours d'autonomisation

Orientation 3 : Développer une dynamique de coopération et de réseau autour du soutien aux jeunes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

SOMMAIRE DES ACTIONS – SEGMENT JEUNESSE

FICHE ACTION 9.1 - ADAPTER LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES 15-25 ANS

FICHE ACTION 9.2 - MOBILISER LES ACTEURS AUTOUR D'UNE STRATÉGIE ET D'UN PROGRAMME D'ACTIONS POUR LES JEUNES

FICHE ACTION 9.3 - PARTICIPER A L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES 15-25 ANS

FICHE ACTION 9.4 - DÉVELOPPER LA CITOYENNETÉ ET LA PARTICIPATION DES 15-25 ANS

FICHE ACTION 9.5 - DÉVELOPPER DES PROJETS DE PREVENTION SANTE CHEZ LES 15-25 ANS

FICHE ACTION 9.1 - ADAPTER LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES 15-25 ANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations :

- **Veiller à adapter en continu l'offre aux besoins du public jeunes**
- **Améliorer la couverture pour que tous les jeunes aient accès à une offre adaptée**

Diagnostic initial :

- Une mauvaise identification des missions de l'Information Jeunesse par les jeunes, questionnant son format sur l'agglomération. De manière générale, les jeunes connaissent peu les structures qui leurs sont dédiées : 6% connaissent et se sont déjà rendus aux PIJ, 11% pour le BIJ

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Favoriser l'accès à l'information et à l'accompagnement des 15-25 ans: • Garantir un accès équitable à l'information jeunesse, en lien avec les droits, les services, la formation et l'insertion professionnelle.	Chargé de Coopération	Mis en place depuis 2018	Equipe de l'Information Jeunesse	Budget de l'information Jeunesse	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
• Développer des outils de communication modernes et adaptés aux jeunes (outils numériques, réseaux sociaux)					
• Réviser les jours et horaires d'ouverture des structures jeunesse pour les adapter aux besoins des jeunes	Chargé de Coopération	Dès 2025	Equipe de l'Information Jeunesse + ALSH ADOS + Direction EJF	RH	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF
• Renforcer l'équipe de l'information jeunesse pour mieux couvrir les besoins et le territoire (passer de 2 agents à 4)	Direction EJF	Dès 2026	Chargé de Coopération + RH	RH + Financements CAF et Région	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 9.1 suite - ADAPTER LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES 15-25 ANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé de réception en préfecture
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations :

- **Veiller à adapter en continu l'offre aux besoins du public jeunes**
- **Améliorer la couverture pour que tous les jeunes aient accès à une offre adaptée**

Diagnostic initial :

- Une mauvaise identification des missions de l'Information Jeunesse par les jeunes, questionnant son format sur l'agglomération. De manière générale, les jeunes connaissent peu les structures qui leurs sont dédiées : 6% connaissent et se sont déjà rendus aux PIJ, 11% pour le BIJ

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
2. Renforcer la mobilité et l'autonomie des jeunes : • Promouvoir la mobilité géographique et professionnelle, à travers des projets de séjours, d'apprentissage, et la découverte du territoire local et international	Chargé de Coopération	Mis en place depuis 2018	Equipe de l'Information Jeunesse + ALSH ADOS	RH + Financements CAF et Région	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
• Favoriser l'utilisation des transports publics et développer des programmes éducatifs pour améliorer l'autonomie des jeunes.	Chargé de Coopération	Mis en place depuis 2018	Equipe de l'Information Jeunesse	Budget de l'information Jeunesse	A poursuivre durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 9.1 - ADAPTER LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES 15-25 ANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé de réception en préfecture
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Une meilleure couverture du territoire en matière d'offre adolescence > des jeunes plus nombreux à fréquenter les structures
- Un meilleur encadrement des jeunes grâce à des moyens humains plus nombreux

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de structures jeunesse dont le règlement intérieur a été réadapté					
Nombre de jeunes impactés par les actions favorisant la mobilité					
Diversification des modes de communication					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 9.2 - MOBILISER LES ACTEURS AUTOUR D'UNE STRATÉGIE ET D'UN PROGRAMME D'ACTIONS POUR LES JEUNES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 3 :

- **Développer une dynamique de coopération et de réseau autour du soutien aux jeunes**

Diagnostic initial :

- Une diversité de structures dédiées à l'accompagnement des jeunes ouvertes sur le territoire
- Une problématique observée autour de la captation des jeunes, en particulier les plus de 14 ans : une mobilisation ponctuelle, principalement dans le cadre de projets ou de séjours mais une absence d'espaces jeunes à destination de ce public

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Lister les partenaires jeunesse existants	Chargé de coopération	Mis en place depuis la première CTSF	Mobilisation du responsable de l'Information et des Projets Jeunesse + acteurs de la jeunesse du territoire	0	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
2. Créer un réseau des acteurs jeunesse + des sous-réseaux par secteurs géographiques	Chargé de coopération	Dès 2026	Mobilisation du responsable de l'Information et des Projets Jeunesse + acteurs de la jeunesse du territoire	0	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF
3. Créer un guide jeune	Chargé de coopération	Dès 2026	Equipe de l'Information Jeunesse + Mission Locale, France Travail, structures de prévention, associations, etc.).	1 200€	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF
4. Animer le réseau régulièrement autour d'un plan d'actions et de priorités définies	Chargé de coopération	Dès 2026	Mobilisation du responsable de l'Information et des Projets Jeunesse + acteurs de la jeunesse du territoire	0	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 9.2 - MOBILISER LES ACTEURS AUTOUR D'UNE STRATÉGIE ET D'UN PROGRAMME D'ACTIONS POUR LES JEUNES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Un nouveau fonctionnement partenarial entre les acteurs jeunesse, sur le format du réseau parentalité offrant une collaboration plus étroite
- Un nombre plus limité de jeunes « laissés au bord de la route », n'ayant pas recours à leurs droits

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de réunions annuelles du réseau					
Nombre de participants au réseau					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 9.3 - PARTICIPER A L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES 15-25 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 2 :

- **Accompagner les jeunes dans leur parcours d'autonomisation**
- **Lutter contre le décrochage scolaire et favoriser l'insertion sociale et professionnelle**

Diagnostic initial :

- Un taux d'échec et de décrochage scolaire important
- Difficultés pour les jeunes de trouver des lieux d'apprentissage et de stages

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
Soutenir l'insertion professionnelle et la formation des jeunes : • Accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire, universitaire et professionnel, notamment en renforçant les liens avec la Mission Locale, les entreprises locales et les structures de formation professionnelle.	Chargé de Coopération	Mis en place depuis 2018	Equipe de l'Information Jeunesse	Budget de l'information Jeunesse	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
• Accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire, universitaire et professionnel, notamment en renforçant les liens avec la Mission Locale, les entreprises locales, l'Education Nationale et les structures de formation professionnelle.	Chargé de Coopération	Dès 2025	Chargé de Coopération + Direction EJF + Elus + Information Jeunesse + CAF + SDJES	Financements CAF + Etat (politique de la ville)	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 9.3 - PARTICIPER A L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES 15-25 ANS

Résultats visés :

- La lutte contre l'exclusion sociale dès le plus jeune âge
- La lutte contre le décrochage scolaire

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de réunions annuelles avec la Mission Locale et l'Education Nationale					
Taux d'insertion professionnelle des jeunes accompagnés (nombre d'emplois ou de stages obtenus)					
Nombre de jeunes décrocheurs sur le territoire					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 9.4 - DEVELOPPER LA CITOYENNETE ET LA PARTICIPATION DES 15-25 ANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé de réception en préfecture
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations :

- **Développer la prise d'initiative jeunes**
- **Favoriser l'implication des jeunes du territoire**
- **Valoriser les savoirs faire, les savoirs et savoir être des jeunes**

Diagnostic initial :

- Peu de prise d'initiative des jeunes
- Difficultés d'action des jeunes
- Mauvaise connaissance des dispositifs mis en place par les différents acteurs pour encourager l'expression citoyenne des jeunes
- Une forte envie d'action de jeunes non structurée

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
Renforcer la participation des jeunes à la vie locale et internationale : • Encourager l'émergence d'association de jeunes. Participation à un conseil communautaire de jeunes • Promouvoir des échanges internationaux et européens sur des actions de solidarité, de coopération et de développement durable.	Chargé de Coopération	Mis en place depuis 2018	Equipe de l'Information Jeunesse	Budget de l'information Jeunesse	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
• Développer des dispositifs d'actions de jeunes (bourses aux projets, aide aux départs en séjour autonomes, soutien aux initiatives citoyennes) pour financer des initiatives jeunes.	Direction EJF	Dès 2026	Chargé de Coopération	RH + Financements CAF et Région	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé de bonne réception
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 9.4 - DEVELOPPER LA CITOYENNETE ET LA PARTICIPATION DES 15-25 ANS

Résultats visés :

- Des jeunes plus impliqués dans la vie locale
- Une meilleure connaissance du public et de ses besoins

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de jeunes impliqués dans des projets citoyens, bénévoles ou solidaires locaux					
Nombre de jeunes ayant bénéficié des bourses pour projets					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 9.5 - DÉVELOPPER DES PROJETS DE PREVENTION SANTÉ CHEZ LES 15-25 ANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations :

- **Favoriser le bien-être et la qualité de vie des jeunes,**
- **Les sensibiliser aux dangers liés à l'alcool, au tabac, aux drogues et aux jeux d'argent**
- **Lutter contre la malbouffe, la sédentarité, promouvoir l'activité physique**
- **Prévenir les troubles anxieux et dépressifs, lutter contre l'isolement social**

Diagnostic initial :

- Des jeunes très accrochés à leur smartphone et de plus en plus sédentaire
- Repli identitaire et isolement
- Problème de sédentarité et d'obésité
- Méconnaissance des dispositifs existants
- Des comportements anxieux et parfois violents observés par les professionnels

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
Promouvoir la santé et le bien-être des jeunes : • Mener des actions de prévention sur des sujets de santé (addictions, sexualité, santé mentale, gestion des écrans) et de bien-être.	Chargé de Coopération	Dès 2027	Equipe de l'Information Jeunesse + professionnels de la santé+ ALSH ADOS	Budget de l'information Jeunesse	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
• Sensibiliser les jeunes aux risques sanitaires et sociaux et leur offrir des solutions de prise en charge adaptées.	Chargé de Coopération	Dès 2026	Equipe de l'Information Jeunesse+ professionnels de la santé+ ALSH ADOS	Budget de l'information Jeunesse	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF
• Encourager l'accès aux droits et aux soins (mieux informer les jeunes sur leur droit à a santé et les structures existantes (maison des Ados, services sociaux, unité de prévention de soin et d'informations, etc..)	Chargé de Coopération	Dès 2026	Equipe de l'Information Jeunesse+ professionnels de la santé+ ALSH ADOS	Budget de l'information Jeunesse	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 9.5 - DÉVELOPPER DES PROJETS DE PREVENTION SANTE CHEZ LES 15-25 ANS

Résultats visés :

- Un accompagnement des jeunes en prévention et non en curatif
- Des jeunes sensibilisés aux risques et une amélioration de l'information des jeunes et des familles sur les dispositifs existants (loisirs, accompagnement, prévention)

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'ateliers de prévention santé organisés					
Nombre de jeunes ayant participé à des actions de prévention					
Taux de jeunes ayant pris des mesures concrètes à la suite d'actions de sensibilisation					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Les questions évaluatives ci-dessous ont vocation à guider l'évaluation de la CTSF du Pays de Dreux. Elles seront traitées tout au long du processus d'évaluation défini en annexe 4 du présent document.

QUESTIONS ÉVALUATIVES :

1. Dans quelle mesure les jeunes se sont impliqués dans le développement de l'offre qui leur est destinée ?
2. Les moyens mis en oeuvre ont-ils permis d'améliorer l'autonomisation des jeunes ?
3. En quoi la dynamique de coopération autour de l'accompagnement des jeunes a été renforcée ?

Indicateurs d'évaluation :

1. Dans quelle mesure les jeunes se sont impliqués dans le développement de l'offre qui leur est destinée ?

- Évolution du taux de réinscription et de fidélisation des jeunes
- Satisfaction des jeunes quant à l'adéquation des activités avec leurs attentes
- Qualité des échanges entre les jeunes et les équipes d'animation, mesurée par des enquêtes de satisfaction
- Évaluation de l'adaptabilité des structures aux évolutions des besoins et attentes des jeunes, en lien avec les pratiques de gestion participative

2. Les moyens mis en oeuvre ont-ils permis d'améliorer l'autonomisation des jeunes ?

- Qualité de l'accompagnement des jeunes dans leur processus de découverte du territoire
- Impact des séjours éducatifs et des échanges sur l'autonomie et la responsabilité des jeunes
- Témoignages des jeunes sur leur expérience de voyage ou de découverte, notamment en termes de changement de perspective sur le monde
- Retour des entreprises et des structures professionnelles sur la préparation et l'engagement des jeunes dans des stages ou des emplois
- Impact sur l'évolution des comportements des jeunes après leur participation à des projets de solidarité
- Évaluation de la manière dont ces projets contribuent à renforcer le lien social et la citoyenneté chez les jeunes

3. En quoi la dynamique de coopération autour de l'accompagnement des jeunes a été renforcée ?

Évaluation de la cohésion et de la collaboration entre les différents acteurs jeunesse à travers des entretiens qualitatifs et des bilans de partenariat

- Retour des jeunes et des partenaires sur la qualité de l'accompagnement et la réactivité des équipes encadrantes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



SEGMENT PARENTALITÉ

AMBITION : AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE PARCOURS DU PARENT (dont futur parent et grand-parent)

Orientation 1 : Poursuivre les actions parentalité sur le territoire et renforcer leur accessibilité, diversité et complémentarité

Orientation 2 : Mobiliser les ressources pour répondre aux besoins spécifiques des différentes typologies de familles

Orientation 3 : Mobiliser les acteurs autour du répit parental afin de favoriser le bien être en famille

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

SOMMAIRE DES ACTIONS – SEGMENT PARENTALITÉ

FICHE ACTION 10.1 - VISIBILISER LES DEUX MAISONS DES FAMILLES EN POURSUIVANT L'ORGANISATION DE TEMPS LUDIQUES, COLLECTIFS ET ITINÉRANTS OUVERTS AUX PARENTS ET À LEURS ENFANTS

FICHE ACTION 10.2 - VALORISER ET RENFORCER LES RÉSEAUX POUR COORDONNER ET DÉVELOPPER L'OFFRE PARENTALITÉ

FICHE ACTION 10.3 - DEVELOPPER LES ACTIONS VISANT LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT AU RÔLE DE « PARENT »

FICHE ACTION 10.4 - ACCOMPAGNER LE PARCOURS DE L'ENFANT ET SOUTENIR LA PARENTALITE

FICHE ACTION 10.5 - INSTAURER DES TEMPS D'INFORMATION POUR LES PARENTS AU SEIN DES ALSH

FICHE ACTION 10.6 - METTRE EN PLACE DES ACTIONS PARENTALITE PARENTS-ADOS

FICHE ACTION 10.7 - PROPOSER DES ATELIERS DE PREVENTION À DESTINATION DES PARENTS

FICHE ACTION 10.1 - VISIBILISER LES DEUX MAISONS DES FAMILLES EN POURSUIVANT L'ORGANISATION DE TEMPS LUDIQUES, COLLECTIFS ET ITINÉRANTS OUVERTS AUX PARENTS ET À LEURS ENFANTS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-DC2025022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 1 :

- **Poursuivre les actions parentalité sur le territoire et renforcer leur accessibilité, diversité et complémentarité**

Diagnostic initial :

- Deux Maisons des familles implantées sur les secteurs Nord et Sud avec des ateliers en itinérance (ex. Brezolles)
- Une méconnaissance des Maisons des Familles et de son périmètre d'action (0 - 99 ans) identifiée chez les familles et un enjeu autour du renforcement de sa communication

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Se présenter aux professionnels des structures en mettant en place des actions concrètes auprès d'eux (mairies, structures, établissements scolaires)	Responsable Maison des Familles	Dès 2025	Mobilisation du personnel des Maisons des Familles	0	A mettre en place durant la totalité de la CTSF
2. Mettre en place des activités et ateliers avec les structures (ex. ALSH Agglo et communes) : s'associer mutuellement aux actions que l'on développe	Responsable Maison des Familles	Dès 2026	Mobilisation des structures et des Maisons des Familles	Budget des maisons des familles	A mettre en place durant la totalité de la CTSF
3. Créer des actions événementielles (en itinérance notamment) dans les structures	Responsable Maison des Familles	Dès 2026	Mobilisation des structures et des Maisons des Familles	Budget des maisons des familles et des structures partenaires	A mettre en place durant la totalité de la CTSF

FICHE ACTION 10.1 - VISIBILISER LES DEUX MAISONS DES FAMILLES EN POURSUIVANT L'ORGANISATION DE TEMPS LUDIQUES, COLLECTIFS ET ITINÉRANTS OUVERTS AUX PARENTS ET À LEURS ENFANTS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-DC2025022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Un service mieux connu du public cible : un appui à la parentalité pour toutes les familles

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de familles orientées par les structures vers les Maisons des Familles					
Récurrence de la fréquentation des familles					
Nombre d'actions externalisées et types de structures accueillantes					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 10.2 - VALORISER ET RENFORCER LES RÉSEAUX POUR COORDONNER ET DÉVELOPPER L'OFFRE PARENTALITÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 2 :

- **Mobiliser les ressources pour répondre aux besoins spécifiques des différentes typologies de familles**

Diagnostic initial :

- Des initiatives observées autour de l'interconnaissance professionnelle mais ne vivant pas de la même manière : un réseau sur le Nord (Maison des Familles) et un réseau sur le Sud mais qui n'est plus actif

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Lister et cartographier les partenaires institutionnels, communaux et associatifs existants : qui fait quoi ? Et où ? En lien avec les RLAP Point de vigilance : couvrir les départements 27 et 28	Chargé de coopération	Dès 2025	Responsable du pôle ressources parentalité + Maison des familles + ALSH + RPE + communes		A Mettre en place durant toute la période de la CTSF
2. Développer/créer un réseau local d'appui à la parentalité réparti sur le territoire en s'appuyant sur un noyau et sur 3 réseaux : - Nord - Sud (Châteauneuf en T. et Brezolles) - Ouest (St-Rémy – St-Lubin)	Chargé de coopération	Dès 2025	Responsable du pôle ressources parentalité + acteurs de la parentalité du territoire		A Mettre en place durant toute la période de la CTSF
3. Développer des projets parentalité adaptés aux besoins (ex. boîte à outils)		Dès 2026	Responsable du pôle ressources parentalité + CAF		A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 10.2 suite - VALORISER ET RENFORCER LES RÉSEAUX POUR COORDONNER ET DEVELOPPER L'OFFRE PARENTALITÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 2 :

- **Mobiliser les ressources pour répondre aux besoins spécifiques des différentes typologies de familles**

Diagnostic initial :

- Des initiatives observées autour de l'interconnaissance professionnelle mais ne vivant pas de la même manière : un réseau sur le Nord (Maison des Familles) et un réseau sur le Sud mais qui n'est plus actif

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
4. Déployer et renforcer les Maisons des Familles • Création d'une troisième Maison des Familles, en complément des deux existantes, pour assurer une couverture territoriale optimale. • Répartition du territoire en trois secteurs, chacun disposant d'une Maison des Familles dédiée, pour proposer un accompagnement de proximité. • Chaque Maison des Familles sera un espace d'échange, d'accompagnement et d'animation pour les parents, avec une offre adaptée aux spécificités locales.	Direction EJF	Dès 2026	Chargé de coopération + RH + élus	CAF + Agglomération	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 10.2 suite - VALORISER ET RENFORCER LES RÉSEAUX POUR COORDONNER ET DEVELOPPER L'OFFRE PARENTALITÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 2 :

- **Mobiliser les ressources pour répondre aux besoins spécifiques des différentes typologies de familles**

Diagnostic initial :

- Des initiatives observées autour de l'interconnaissance professionnelle mais ne vivant pas de façon pérenne
- Besoin d'optimiser les savoirs et les ressources territoriales pour une meilleure réponse à apporter aux familles
- Développement de projet à l'échelle du territoire
- Souhait de travailler en mode collaboratif qui recherche l'efficacité de l'impact collectif

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
5. Assurer le déploiement du Pôle Ressources Familles • Intervention sur l'ensemble du territoire pour compléter l'action des Maisons des Familles. • Coordination territoriale et animation du réseau parentalité, en lien avec les structures de l'enfance, de la jeunesse et de la famille. • Cartographie et repérage des acteurs du territoire intervenant dans le champ de la parentalité. • Création de supports et d'outils pédagogiques pour les professionnels et bénévoles. • Soutien aux projets de coopération interinstitutionnelle pour harmoniser les actions et optimiser les ressources. • Mise en place d'un programme spécifique pour les familles monoparentales, avec des actions dédiées (accompagnement socio-éducatif, accès aux droits, soutien psychologique).	Direction EJF	Dès 2025	Chargé de coopération + RH + élus	CAF + Agglomération	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 10.2 - VALORISER ET RENFORCER LES RÉSEAUX POUR COORDONNER ET DEVELOPPER L'OFFRE PARENTALITÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Des partenariats existants des acteurs de la parentalité renforcés
- Un meilleur repérage des besoins des parents et une meilleure orientation réalisée par les professionnels

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Couverture territoriale des réseaux					
Nombre de partenaires participants à chaque réseau					
Nombre de sollicitations par les acteurs du Pôle ressources familles					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 10.3 - DEVELOPPER LES ACTIONS VISANT LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT AU ROLE DE « PARENT »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations :

- **Accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants**
- **Rompre l'isolement de certains parents et créer du lien social**

Diagnostic initial :

- Besoin d'accompagnement des familles ressentis par les acteurs du territoire de la Petite enfance à la jeunesse
- De plus, le diagnostic statique et dynamique de la nouvelle CTSF a remonté des problématiques liées à la fonction parentale

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Offrir des espaces de rencontres et de débats aux familles : - Mise en place des journées « parentalité » - Planifier des matinées thématiques autour de groupes d'échange de parents - dont des matinées organisées avec les bibliothèques de proximité autour du livre dans le cadre de l'opération « 1ère pages » - mise en place de place de séances d'initiation au yoga, gestion des émotions, parents/enfants de 0-6 ans - Organiser des ateliers d'échanges spécifiques entre jeunes mères, entre mères seules avec enfants et avec les pères - Promouvoir et rendre visible les lieux ressources et espaces de rencontres : Maisons des familles, Maison des femmes, médiathèque, actions des centres sociaux, maison des ados, ALSH, … - Poursuivre et mettre en place de nouvelles actions dans le cadre du REAAP - Former, outiller les professionnels qui sont en lien direct avec les parents	Chargé de Coopération	Mis en place depuis 2019	Equipe des maisons des familles + équipes culture + professionnels	Budget dédié aux maisons des familles + Appels à projets parentalité CAF + Politique de la ville	A poursuivre durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 10.3 suite - DEVELOPPER LES ACTIONS VISANT LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT AU RÔLE DE « PARENT »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025_022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations :

- **Accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants**
- **Rompre l'isolement de certains parents et créer du lien social**

Diagnostic initial :

- Besoin d'accompagnement des familles ressentis par les acteurs du territoire de la Petite enfance à la jeunesse
- De plus, le diagnostic statique et dynamique de la nouvelle CTSF a remonté des problématiques liées à la fonction parentale

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
2. Poursuivre les projets sur les week-ends et en soirée	Chargé de coopération	Mis en place dans le cadre de la première CTSF	Pôle ressources familles + acteurs de la parentalité du territoire + PMI + CAF, associations locales + professionnels	Budget Direction + politique de la ville + CAF + mise à disposition de partenaires	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
3. Communiquer et renforcer l'accompagnement via les promeneurs du net « parentalité »	Chargé de coopération	Dès 2025	Animateurs		A Mettre en place durant toute la période de la CTSF
4. Développer des actions de répit parental, permettant aux parents de se ressourcer et de mieux appréhender leur rôle éducatif	Chargé de coopération	Dès 2025	Chargé de coopération, élus, RH + CAF	Budget RH + Budget des maisons des familles	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF
5. Revoir les heures et jours d'ouverture des maisons des familles pour permettre une plus grande accessibilité des familles.	Direction EJF	Dès 2026	Chargé de coopération, élus, RH + CAF	Budget RH + Budget des maisons des familles	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 10.3 suite - DEVELOPPER LES ACTIONS VISANT LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT AU RÔLE DE « PARENT »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025_022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations :

- **Accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants**
- **Rompre l'isolement de certains parents et créer du lien social**

Diagnostic initial :

- Des données démographiques et des indicateurs de pauvreté et de fragilité de la population à prendre en compte : en particulier, cf. besoins spécifiques des familles monoparentales (majoritairement des femmes, et dont le nombre a fortement augmenté).
- Des actions d'accompagnement à la parentalité à développer et à soutenir sur le territoire
- Une demande en augmentation de temps d'échange et de rencontre entre parents.

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
6. Développer les séjours familles en autonomie ou accompagnés	Chargé de coopération	Dès 2026	Pôle ressources familles + acteurs de la parentalité du territoire + PMI + CAF, associations locales + professionnels	Budget Direction + politique de la ville + CAF + mise à disposition de partenaires	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF
7. Créer un kit d'accueil « naissance », « nouvel arrivant » comprenant : - des informations sur les modes de garde - des informations pour faciliter la mise en relation des parents avec les services de soutien à la parentalité de chaque territoire - des informations sur notre engagement environnemental, éco-responsable, un doudou ou couche lavable (naissance)	Chargé de coopération	Dès 2027	Equipe des maisons des familles + service communication	Budget communication dédié aux maisons des familles	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 10.3 suite - DEVELOPPER LES ACTIONS VISANT LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT AU RÔLE DE « PARENT »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025_022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Une meilleure information des parents sur l'existant en matière de dispositifs et services aux familles
- Une meilleure prévention de l'épuisement parental
- Un meilleur épanouissement des familles et une baisse des violences intrafamiliales

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Taux de fréquentation des événements et actions proposées aux parents et diversité des âges des enfants de la famille					
Nombre de familles monoparentales bénéficiaires du programme spécifique					
Nombre de bénéficiaires des actions de répit parental					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

FICHE ACTION 10.4 - INSTAURER DES TEMPS D'INFORMATION POUR LES PARENTS AU SEIN DES ALSH (FONCTIONNEMENT, PROJET PEDAGOGIQUE, …)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 1 :

- **Poursuivre les actions parentalité sur le territoire et renforcer leur accessibilité, diversité et complémentarité**
- **Renforcer les moyens et initiatives pédagogiques pour favoriser la réussite scolaire et l'ouverture culturelle.**

Diagnostic initial :

- Peu de lien entre les accueils petite enfance et les ALSH.
- L'Agglo du Pays de Dreux a signé un PEDT, dans ce cadre des liens existent entre les accueils du périscolaires et les écoles;
- Observations de difficultés d'adaptation des tous petits leur de rentrée en école
- Des difficultés sont également observées lors de passage d'un cycle scolaire à un autre lors de l'accueil en ALSH.

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Créer ou renforcer les relations de travail entre les enseignants des écoles élémentaires et des collèges, et entre les enseignants et les autres acteurs éducatifs des crèches, des garderies périscolaires ou des ALSH, Accueils de loisirs sans hébergement **2. Faire connaitre aux parents les projets pédagogiques des ALSH :** - Mise en ligne sur les sites, - Distribution d'une forme résumée joint à une plaquette de présentation de toute l'offre jeunesse, Affichage dans les structures, Information en conseils d'école	Chargé de coopération	Mis en place lors de la première CTSF	Directeurs d'ALSH + Equipe de l'information jeunesse, des ALSH ADOS + Pôle Famille	0	A poursuivre durant toute la période de la CTSF
3. Organiser 3 temps de réunions annuels : 1. Une réunion de rentrée avec le Chargé de coopération , avec visites des lieux, 2. Une réunion en milieu d'année avec valorisation de réalisations d'enfants 3. Une autre réunion en fin d'année avec un temps convivial : informer sur ce qu'est un projet pédagogique, l'équipe et ses qualifications, une journée type, les préparations, les partenariats…		Dès 2026	Directeurs d'ALSH + Equipe de l'information jeunesse, des ALSH ADOS + Pôle Famille	Budget des structures	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 10.4 suite - INSTAURER DES TEMPS D'INFORMATION POUR LES PARENTS AU SEIN DES ALSH (FONCTIONNEMENT, PROJET PEDAGOGIQUE, …)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientation 1 :

- **Poursuivre les actions parentalité sur le territoire et renforcer leur accessibilité, diversité et complémentarité**
- **Renforcer les moyens et initiatives pédagogiques pour favoriser la réussite scolaire et l'ouverture culturelle.**

Diagnostic initial :

- Des passerelles entre les crèches et les ALSH (visite, journée d'intégration) sont mis en place par les Maisons des familles et les RPE
- Peu de lien entre les accueils petite enfance et les ALSH.
- L'Agglo du Pays de Dreux a signé un PEDT, dans ce cadre des liens existent entre les accueils du périscolaires et les écoles;
- Observations de difficultés d'adaptation des tous petits leur de rentrée en école
- Des difficultés sont également observées lors de passage d'un cycle scolaire à un autre lors de l'accueil en ALSH.

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
4. Prévoir du temps pour recevoir les parents qui le demandent, ou à la demande des animateurs, lors de difficultés (temps en dehors du temps de présence avec les enfants) Lors de ces occasions de rencontres, répondre à des questions, recueillir des avis et suggestions des parents et expliquer ce que peut être l'aide bénévole des parents.	Chargé de coopération	Dès 2025	Directeurs d'ALSH + Equipe de l'information jeunesse, des ALSH ADOS + Pôle Famille	0	A poursuivre durant toute la période de la CTSF

FICHE ACTION 10.4 - INSTAURER DES TEMPS D'INFORMATION POUR LES PARENTS AU SEIN DES ALSH (FONCTIONNEMENT, PROJET PEDAGOGIQUE, …)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Rencontrer les familles

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'ALSH mettant en place le cycle de 3 réunions annuelles avec les parents					
Taux de participation des familles					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 10.5 - METTRE EN PLACE DES ACTIONS PARENTALITE PARENTS ADOS

Orientations :
- Développer l'offre de soutien à la parentalité Ados et Jeunes

Diagnostic initial :
Il existe sur l'Agglo du Pays de Dreux des actions de soutien à la parentalité pour les parents de jeunes et d'adolescents. La plupart des projets s'inscrivent prioritairement sur des questions uniquement liées à la petite enfance et à l'enfance. Afin d'accompagner les familles dans leur fonction parentale, des pistes d'actions peuvent être construites de manière collective en s'appuyant sur les acteurs ressources du territoire pour toutes les tranches d'âges y compris les ados et les jeunes.

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
Développement d'actions parentalité pour favoriser la rencontre, l'échange et le partage : • Organisation de soirées jeux en partenariat avec les ALSH ADOS et l'information jeunesse destinées notamment aux adolescents et à leurs parents • Réflexion sur des actions organisées sur le format d'un « ciné-débat » • Mise en place d'un espace participatif, d'échange et de concertation avec les familles afin de co-construire les actions et les thématiques, d'identifier leurs besoins et de recueillir leurs idées (réunion, questionnaire…) • Identification des acteurs ressources, des outils (exemple : malles itinérantes) et des lieux d'animation	Chargé de coopération	Dès 2026	Equipe des maisons des familles + pôle ressources familles + acteurs de la parentalité, Ados et jeunes du territoire + équipe Information jeunesse + CAF + Associations	Budget des maisons des familles + Pôle Ressources familles + appel à projets CAF + Contrat de ville + cité éducative	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 10.5 - METTRE EN PLACE DES ACTIONS PARENTALITE PARENTS ADOS

Résultats visés :

- Une offre de service dédiée aux parents d'adolescents
- Une meilleure politique de prévention pour les adolescents

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'actions parentalité spécifiques pour les parents d'adolescents					
Nombre de parents d'adolescents se rendant aux actions					
Force de proposition des parents pour la prochaine session d'actions					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 10.6 - PROPOSER DES ATELIERS DE PREVENTION À DESTINATION DES PARENTS

Orientation 2 :
- **Mobiliser les ressources pour répondre aux besoins spécifiques des différentes typologies de familles**

Diagnostic initial :
- Augmentation de l'obésité et des problèmes de santé dans les cellules familiales
- Besoin d'aide pour une meilleure prise en charge des problèmes de santé
- Familles en demandes de soutien et d'accompagnement
- Augmentation de la consommation de produits transformés ou de malbouffe

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
Ateliers Santé Parent-Enfant • "Manger équilibré en famille" : Sensibilisation à la nutrition, élaboration de repas simples et sains, lecture des étiquettes alimentaires. • **"Bouger ensemble" :** Activités physiques parents-enfants adaptées à tous (yoga, marche active, jeux en plein air). • **"Sommeil et écrans :** trouver le bon équilibre" : Impact des écrans sur le développement, conseils pour instaurer de bonnes habitudes de sommeil. • **"Les premiers secours en famille" :** Initiation aux gestes de premiers secours et prévention des accidents domestiques.	Chargé de coopération	Dès 2025	Maison des Familles + Animateurs sportifs + acteurs de la prévention santé du territoire	Selon projet + Appel à projets divers	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 10.6 suite- PROPOSER DES ATELIERS DE PREVENTION À DESTINATION DES PARENTS

Orientation 2 :

- **Mobiliser les ressources pour répondre aux besoins spécifiques des différentes typologies de familles**

Diagnostic initial :

- Augmentation de l'obésité et des problèmes de santé dans les cellules familiales
- Besoin d'aide pour une meilleure prise en charge des problèmes de santé
- Familles en demandes de soutien et d'accompagnement
- Augmentation de la consommation de produits transformés ou de malbouffe

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
Ateliers Santé et Bien-être des Parents • "Être parent sans s'oublier" : Gestion du stress, techniques de relaxation, organisation du quotidien pour un meilleur équilibre. • "Répit parental : des temps pour souffler" : Séances de sophrologie, sport-santé, soutien psychologique pour les parents. • "Santé mentale et parentalité" : Comprendre les émotions de son enfant et les siennes, gestion des conflits et de la charge mentale.	Chargé de coopération	Dès 2025	Maison des Familles + Animateurs sportifs + acteurs de la prévention santé du territoire	Selon projet + Appel à projets divers	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 10.6 suite- PROPOSER DES ATELIERS DE PREVENTION À DESTINATION DES PARENTS

Orientation 2 :

- **Mobiliser les ressources pour répondre aux besoins spécifiques des différentes typologies de familles**

Diagnostic initial :

- Augmentation de l'obésité et des problèmes de santé dans les cellules familiales
- Besoin d'aide pour une meilleure prise en charge des problèmes de santé
- Familles en demandes de soutien et d'accompagnement
- Augmentation de la consommation de produits transformés ou de malbouffe

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
Ateliers Droits et Accès aux Soins • "Les droits des familles en santé" : Information sur l'accès aux soins (CMU, mutuelles, droits des patients). • "Parentalité et protection de l'enfant" : Connaître les droits et devoirs des parents, rôle des institutions (PMI, ASE, Éducation Nationale). • "Addictions et comportements à risque" : Prévention des conduites à risque (drogues, alcool, cyberharcèlement), repérage des signaux d'alerte. • "Violences intra-familiales et parentalité" : Sensibilisation aux violences, accompagnement juridique et social.	Chargé de coopération	Dès 2026	Maison des Familles + Animateurs sportifs + acteurs de la prévention santé du territoire + maison des femmes, PMI + Caf, …	Selon projet + Appel à projets divers	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 10.6 suite- PROPOSER DES ATELIERS DE PREVENTION À DESTINATION DES PARENTS

Orientation 2 :

- **Mobiliser les ressources pour répondre aux besoins spécifiques des différentes typologies de familles**

Diagnostic initial :

- Augmentation de l'obésité et des problèmes de santé dans les cellules familiales
- Besoin d'aide pour une meilleure prise en charge des problèmes de santé
- Familles en demandes de soutien et d'accompagnement
- Augmentation de la consommation de produits transformés ou de malbouffe

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
Ateliers Éducation et Vie Quotidienne • "Accompagner la scolarité et l'orientation" : Soutien scolaire, choix d'orientation, relation parents-école. • "Les écrans et la parentalité numérique" : Apprendre à encadrer l'usage du numérique, prévenir les cyberviolences et les fake news. • "Parentalité et autonomie des adolescents" : Comment préparer son enfant à gérer son budget, ses démarches administratives, et son avenir.	Chargé de coopération	Dès 2025	Maison des Familles + Animateurs sportifs + acteurs de la prévention santé du territoire + maison des femmes, PMI + Caf, …	Selon projet + Appel à projets divers	A Mettre en place durant toute la période de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

FICHE ACTION 10.6 - PROPOSER DES ATELIERS DE PREVENTION À DESTINATION DES PARENTS

Résultats visés :

- L'apport de réponses aux parents sur divers sujets du quotidien
- Accompagner les familles dans leur fonction parentale et répondre au mieux à leurs besoins

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'actions de prévention menées sur le territoire dans les structures					
Nombre d'actions de prévention menées sur le territoire en proximité					
Nombre de familles participantes					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Les questions évaluatives ci-dessous ont vocation à guider l'évaluation de la CTSF du Pays de Dreux. Elles seront traitées tout au long du processus d'évaluation défini en annexe 4 du présent document.

QUESTIONS ÉVALUATIVES :

1. Dans quelle mesure les actions parentalité du territoire se sont diversifiées ? Si l'offre s'est diversifiée, la complémentarité a-t-elle été recherchée ?
2. Y a-t-il eu une augmentation et une diversification du profil des parents fréquentant les structures et actions proposées sur le territoire ?
3. Dans quelle mesure l'offre parentalité de l'agglomération s'est étoffée selon les besoins remontés par les parents ?
4. Dans quelle mesure les acteurs ont travaillé ensemble pour renforcer le bien-être familial ?

Indicateurs d'évaluation :

1. Dans quelle mesure les actions parentalité du territoire se sont diversifiées ? Si l'offre s'est diversifiée, la complémentarité a-t-elle été recherchée ?

- Nombre de professionnels formés aux enjeux de la parentalité et à l'écoute active
- Nouvelle programmation parentalité permettant une diversification : format des actions, thématiques traitées, public cible
- Cohérence de l'offre parentalité proposée par tous les acteurs locaux (publics, associatifs, privés)

2. Y a-t-il eu une augmentation et une diversification du profil des parents fréquentant les structures et actions proposées sur le territoire ?

- Evolution de la pédagogie autour des notions de parentalité et de répit parental : ces notions parlent-elles à un plus grand nombre de parents ?
- Mixité dans les profils de parents bénéficiant d'un accompagnement (âges des enfants, rural/urbain, CSP, etc)
- Prise en compte de la monoparentalité dans les accompagnements

3. Dans quelle mesure l'offre parentalité de l'agglomération s'est étoffée selon les besoins remontés par les parents ?

- Moyens mis en œuvre pour recueillir les besoins des parents
- Participation des parents à la co-construction des programmations parentalité

4. Dans quelle mesure les acteurs ont travaillé ensemble pour renforcer le bien-être familial ?

- Existence, pérennité et dynamisme des réseaux parentalité
- Co-construction d'actions interinstitutionnelles

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025